

La revue réformée

N° 140-1984/4 - TRIMESTRIEL - DECEMBRE 1984 - TOME XXXV

La revue réformée

publiée par
LA FACULTE LIBRE DE THEOLOGIE REFORMEE
33, avenue Jules-Ferry, 13100 AIX-EN-PROVENCE
C.C.P. MARSEILLE 7370 39 U

COMITE DE REDACTION :

P. BERTHOUD, G. BOYER, P. COURTHIAL, W. EDGAR, J.-M. DAUMAS, P. JONES,
P. MARCEL et P. WELLS.

Avec la collaboration de Roger BARIJIER, Klaus BOCKMUEHL, Jean BRUN,
J.G.H. HOFFMANN, A.-G. MARTIN.

Editeur : Paul WELLS, D.Th.

Abonnements 1985

1^e — FRANCE

Prix normal : 105 F — Solidarité : 180 F.
Pasteurs et étudiants : 65 F.
Etudiants en théologie : 50 F. 3 ans : 140 F.

2^e — ETRANGER

BELGIQUE : M. le Pasteur Paulo MENDES, Place A.-Bastien, 2. 7410 Mons (Ghlin).
Compte courant postal 082-4074040-64.
Abonnement : 950 FB — Solidarité : 1.600 FB.
Pasteurs et étudiants : 550 FB.

ESPAGNE : M. Felipe CARMONA, Andrés Febrer, 31. Barcelona 19. Cuenta corriente
postal N° 3.593.250 Barcelona.
Abono Anual : 2.000 Pesetas.
Para pastores y responsables : 1.000 Pesetas.

ETATS-UNIS, CANADA : F.W. FAXON C°, 15 Southwest Park, Westwood, Mass.
02090 U.S.A.
Abonnement : 20 \$.

GRANDE-BRETAGNE : Dr David HANSON, Milverton Lodge 3, Ottawa Place Chapel,
Allerton, Leeds LS7 4LG.
Abonnement : 10 £ — Student sub. 7 £.

ITALIE : Libreria di Cultura Religiosa, Piazza Cavour 32, Roma. C.C. Postale
14013007.
Abonnement : 25.000 lire.
Pasteurs et assimilés, étudiants : 15.000 lire.

PAYS-BAS : Mme F.J.A. de ROO-PANCHAUD, « L'Abri », Hofakkers 18, Zuidlaren (Dr).
Giro 1376560.
Abonnements : Florins 40 — Solidarité 75 Fl.
Etudiants : Fl. 27.

SUISSE : M. Fernand HERMENJAT, case postale 3007 - 1002 Lausanne, Compte
postal : *La Revue Réformée*, Distribution Suisse, 10.44 88, Lausanne.
Abonnement : 35 FS — Solidarité 60 FS.
Etudiants : 25 FS.

AUTRES PAYS : Tarifs français + 20 FF.

Envol « par avion » : Supplément aux tarifs ci-dessus 30 FF ou 10 FS.

Prix du fascicule : 30 FF.

« DITES, NOTRE PERE » : la prière selon Jean Calvin

par Pierre MARCEL

Préface

Tant dans le service personnel que dans le service ecclésial que nous devons à Dieu, la prière ne peut qu'occuper une place considérable. « Priez sans cesse » dit l'Apôtre. Encore faut-il que cette prière soit fidèle, c'est-à-dire selon la vraie foi que le Seigneur requiert de nous : une foi informée et reformée par la Parole de Dieu, une foi rendant gloire au seul Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, une foi n'allant au Père, dans l'Esprit, que par Jésus-Christ l'unique Médiateur.

En nous entretenant de la prière selon Calvin, Pierre Marcel ne nous entretient finalement que de la prière selon la Sainte Ecriture. Une fois de plus il veut nous mettre à la seule écoute de Dieu, à la seule école de Dieu. Il s'efface devant Calvin qui s'efface lui-même devant le Christ de l'Ecriture et l'Ecriture du Christ.

Les pages qui suivent, et qu'il faut étudier et goûter lentement, signalent la direction et le mouvement d'une authentique mystique chrétienne. Pour le Réformateur français, l'union mystique au Christ est l'essentiel de la vie chrétienne. Et la prière est l'un des « moyens de grâce » fondamentaux — avec la communication de la Parole de Dieu et des sacrements — alimentant cette union mystique et nous en donnant une expérience croissante.

L'union mystique au Christ est tout ensemble personnelle et ecclésiale. Chaque membre vit de la vie du Corps. Le Corps vit de la vie de chaque membre. L'approfondissement personnel de la Foi ne peut être vécu que dans la communion de la sainte Eglise avec, entre autres, son saint ministère ordonné de la Parole et des sacrements.

Pierre Marcel nous distribue non seulement l'enseignement de l'Institution sur la prière mais aussi celui des autres œuvres de Calvin et, en particulier, celui des Commentaires et des Sermons. Nul doute que plusieurs profiteront de la riche diversité des citations qui nous sont ainsi apportées.

La Revue Réformée présente aux protestants de langue française (et à d'autres !), avec ces pages, un viatique pour un temps de délabrement et de détresse spirituels. Si nous apprenons à mieux prier en Esprit et en Vérité, nous tiendrons dans ces temps difficiles et bientôt viendront d'en-Haut le rafraîchissement, le renouveau et la reconstruction que nous espérons fermement.

Pierre COURTHIAL.

QU'EST-CE QUE PRIER ?

I. POURQUOI PRIER ?

Nous sommes les témoins stupéfaits d'une offensive vigoureuse et concertée contre la prière chrétienne. Dévoyé par des hypothèses invérifiables sur le surgissement de la vie, sans lien ontologique, moral ou spirituel avec une origine, l'homme moderne se dresse avec orgueil et clame son autonomie : il n'a de « présence que celle des autres » ; ses liens se résument aux relations inter-personnelles ; s'il la nomme encore, la prière vise à ce que celles-ci soient le plus compréhensives possible dans l'écoute de l'autre par le dialogue, la rencontre, la concertation. Tout recours à un « être » qui pourrait lui apporter quelque aide ou atténuer les soupirs de son cœur, est une démarche aliénante. Fier de son autonomie, l'homme moderne est spirituellement muet ! Quel que soit son cheminement parmi ses contemporains, il vit seul et il meurt seul. A-t-il des interlocuteurs ? Il n'a point de vis-à-vis !

Conçoit-il un être supérieur, un dieu ? L'homme moderne imagine ses relations avec lui sous l'implacable loi du déterminisme régissant les éléments de la nature, où la prière chercherait en vain une petite place !

1. *Notre place dans la Création.*

Pourquoi prier ? En raison, d'abord, de la situation de l'homme au sein de la Création. Si orgueilleux soit-il au milieu de ses machines et de sa technologie, cet homme n'a rien en lui qui lui permette de subsister un seul jour. C'est ailleurs, hors de lui-même, qu'il trouve les éléments de sa subsistance : l'air, l'eau, les aliments, tout ce qu'il faut pour vivre. Il est soumis, subordonné, enchaîné à la nature. Or, cette nature est une création ; cette création, l'œuvre du Créateur. Telle est la révélation de l'Ecriture. « C'est là, dit Calvin, une philosophie secrète et cachée qui ne se peut entendre par syllogismes : mais ceux-là la comprennent, auxquels notre Seigneur a ouvert pour voir clair à sa lumière (*Institution*, III, xx, 1). Hôte du cosmos, l'homme dépend donc de Dieu, qui maintient toutes choses en leur état, donne à chacune de ses créatures la vie, la respiration, le mouvement, l'être, et veille attentivement sur elle. Dieu à son rang : le Créateur ; l'homme au sien : une créature.

Ainsi, qu'on le veuille ou non, qu'on l'accepte ou qu'on le nie, tout ce qui nous est nécessaire est en Dieu et en son Fils, la

Parole créatrice, la source débordante où nous pouvons tous puiser. Dieu est l'auteur, le maître, le distributeur de tous les biens : cherchons et requerrons en lui par nos prières ce que nous avons appris y être : voilà pour notre *subsistance*. Par sa providence, Dieu « veille et fait le guet » sur nous, nos maux et les dangers qui nous menacent : voilà pour notre *survivance*. (*Ibid.*, xx, 8)¹. Il nous est donc nécessaire de l'implorer assidûment ! Ce n'est pas à cause de soi que Dieu nous ordonne de le prier, c'est à cause de nous.

2. *L'initiative vient de Dieu.*

L'initiative de prier viendrait-elle de nous ? Non pas ! elle nous est offerte par Dieu. Il établit lui-même, de nous à lui, le lien qui ouvre la voie. L'Alliance de Grâce, scellée avec Abraham et sa postérité jusqu'à mille générations, fait de nous les « héritiers de la bénédiction promise », (Gn 32 : 9)² ; de plus, en Jésus-Christ, il nous a adoptés pour ses enfants, nous-mêmes étant ses propres héritiers (Rm 8 : 16-17). Malgré nos fautes et nos infidélités, son Alliance dure toujours (nous ne sommes qu'à la 120^e génération depuis Abraham !), son adoption reste ferme ; ses promesses subsistent : enfants, héritiers, il nous invite à l'en requérir avec hardiesse et à sentir, par expérience, qu'il est notre Père. A cette fin, il nous envoie son Esprit ; il nous convainc, qu'étant tel, nous pouvons lui présenter nos requêtes pour que ses promesses s'accomplissent en nous.

Ici intervient, fine et délicate, une pensée : cheminant selon la vocation que nous avons reçue de Dieu, nous pouvons lui demander, non pas hardiment (ce sera en d'autres occasions), mais familièrement, comme son « parent », ce qu'il nous a promis, « car, dit Calvin, en s'obligeant à nous gratuitement, Dieu s'est fait notre débiteur volontaire » (*Com.* Gn 31 : 9). Cette perception de la générosité du Père, de son inclination vers nous, nous pénètre et nous émeut : il a été, il est, il restera fidèle au pacte de son Alliance et de son adoption. En outre — apparente contradiction ! — Dieu nous honore en exigeant beaucoup plus que nous ne pouvons faire seuls nous-mêmes, par notre libre-arbitre ; mais incités alors, et rendus capables de le faire avec lui, par la force de son Esprit, répondant à nos prières (*Com.* Rm 15 : 13). Suivons Dieu quand il nous appelle, et qu'il y ait ainsi « un consentement mutuel entre sa Parole et nos souhaits, car on ne saurait imaginer accord plus doux ni plus convenable ». (*Com.* Gn 32 : 9.)

¹ Les références à l'*Institution de la religion chrétienne* se rapportent toujours au livre III, chapitre et paragraphe.

² *Sermon sur Jérémie* 14 : 20a, *Supplementa Calviniana*, VI, p. 7.

Au cours d'une prédication sur 2 Samuel 7 : 19-20³, Calvin exprime avec doigté cette intime familiarité : « Voilà comment il faut nous exercer et appliquer notre étude à reconnaître les grâces de Dieu : c'est qu'après avoir goûté quelle est sa majesté, nous regardions comment il s'approche de nous, ce qui ne peut se faire qu'il ne s'abaisse si fort, que c'est comme s'il se transfigurait, par manière de dire. Non pas que sa gloire diminue de rien, mais c'est à notre égard ; et c'est aussi pour nous donner matière de nous fier en lui et — en même temps — la hardiesse de l'invoquer... Car quel moyen avons-nous de parvenir à lui ? Et puis, qui est-ce qui nous donne cette façon de prier, comme si nous entrions en propos familier ? ... Jamais nous ne pourrons le prier et lui rendre actions de grâce, si nous n'avons goûté combien vaut cette doctrine : c'est que Dieu se conforme à nous d'une façon comme humaine, comme s'il descendait ici-bas, afin de l'accepter de notre part, et qu'il y ait un accord mutuel entre lui et nous... Car nous venons à lui comme à Celui qui tient tout en main, et comme notre Père, et Celui qui descend ici-bas et veut converser avec nous, comme il est dit que toute sa sagesse, c'est-à-dire son plaisir, est d'habiter au milieu des hommes... Nous serons disposés à le prier en vraie fiancée, quand nous aurons bien retenu et digéré ce mot : que Dieu se manifeste à nous à la façon des hommes ».

3. Nos raisons de prier.

Nous avons six raisons principales de prier Dieu :

- a) Notre cœur doit toujours désirer de le chercher, aimer et honorer ; il est notre refuge et notre salut.
- b) Nous déployons notre cœur devant lui, le faisant témoin de nos désirs, de nos émotions, et de notre affection.
- c) La prière nous prépare à recevoir les bienfaits de Dieu avec reconnaissance et action de grâces, puisqu'elle nous avertit qu'ils nous viennent de lui.
- d) Quand nous avons obtenu ce que nous demandions, nous savons qu'il a exaucé nos désirs, et nous sommes d'autant plus incités à méditer sa bonté.
- e) Sachant que les biens que Dieu nous accorde sont une réponse à notre prière, notre plaisir à en jouir est d'autant plus grand.
- f) Faisant l'expérience que Dieu reste fidèle à ses promesses, sa providence est ainsi confirmée et ratifiée dans nos cœurs. Ce

³ *Supplementa Calviniana*, Tome I, p. 210-211.

n'est donc pas chose superflue que de recourir, par nos demandes, à la providence de Dieu, qui d'ailleurs, sans nulle requête de notre part, conserve toutes choses au monde. Pourtant, « Dieu veut aussi en retour nos gémissements, pour mieux prouver son amour envers nous (*Institution*, xx, 3).

« Ainsi, le principal service — et le plus grand honneur — que Dieu demande de nous, c'est que nous l'invoquions, sachant que quand nous y viendrons en vérité, il nous fera participants de tous ses biens, et nous gouvernera par son Saint-Esprit, en telle sorte que nous ne serons jamais dépouillés de ses grâces. »

L'oraison est une chose plus privilégiée que tout le reste de notre vie ; elle montre que nous n'avons rien de commun avec les superstitions des païens. Elle est un service spirituel, distinct de toutes les autres cérémonies ecclésiastiques, et de la profession extérieure de servir Dieu. Par elle, la vraie foi est connue comme la bonté de l'arbre se connaît par le fruit⁴.

II. LA PRIÈRE DE LA FOI

Notre oraison ne peut être que la prière de la foi ; nous ne pouvons prouver notre foi que par l'invocation de Dieu (Rm 6 : 16). Il se fait connaître pour que nous allions à lui. Il se révèle par sa Parole : à cette Parole, la prière prend sa source ; selon cette Parole, elle est conçue ; sur la foi de cette Parole, elle s'exprime⁵.

Toute requête, sauf exception, doit prendre son point d'appui sur une promesse divine : nous ne sommes pas libres de demander n'importe quoi, au risque que quelque chose « de fangeux et de trouble » se mêle à nos plus saints désirs. Seules des promesses claires et précises de Dieu nous permettent de surmonter notre indignité, nous donnent accès et recours à la fontaine de sa bonté et de sa grâce, puisqu'elles nous attestent que notre Père veut être propice et favorable : il accueillera les requêtes qui lui seront présentées sur son ordre : « Demande-moi, et je te donnerai... »⁶. « Nous ne devons jamais prier sans avoir à la main la clé des promesses. »

Notre prière dépend donc de la connaissance, de la mémoire que nous avons des promesses de Dieu, et de leur nombre. La pratique du ministère pastoral, même parmi des fidèles les plus

⁴ *Sermon sur Job* 21 : 15 Calv. Op. XXXIV, p. 240 — *Sermon sur Job* 19 : 13, *Ibid.* p. 103. — *Sermon sur Job* 15 : 16, Calv. Op. XXXIII, p. 728 — *Com. sur Genèse* 13 : 3 et *sur Psalme* 50 : 14.

⁵ *Sermon sur 2 Samuel* 12 : 16 et *Com. sur Genèse* 32 : 9.

⁶ *Sermon sur Job* 27 : 8, Calv. Op. XXXIV, p. 471 ss.

cultivés de notre société, nous révèle ici une carence tragique. Autour de quelles promesses bâtisons-nous et étayons-nous nos requêtes ? Chacun devrait avoir une « Bible arc-en-ciel » où il soulignerait de couleurs différentes des familles de textes selon leur sujet, notamment les *promesses en vert*. La Bible ayant été ainsi lue d'un bout à l'autre, on est stupéfait de tout le *vert* qui saute aux yeux, pour créer, fortifier, mettre notre foi au travail : un T.G.V. pour le Ciel ! Mais la plupart ne veulent pas salir leur Bible. J'ai toujours eu un coup au cœur quand, me faisant remettre la Bible (est-elle « de chevet » ?) d'un malade ou d'un mourant, je la vois vierge de toute annotation, de toute promesse repérée. Où donc ce malade ira-t-il à présent chercher sur quoi fonder une prière assurée, ou ses proches (un pasteur ?) découvrir — fût-ce sur une feuille à part — celles qui auraient touché son cœur, éveillé sa prière, fortifié son assurance en Dieu, et lui seraient bénéfiques pour franchir aujourd'hui ce passage dououreux et obtenir la victoire de la foi ?

Il nous faut reconnaître Dieu par ses promesses, ses engagements envers nous. Non d'une manière théorique ou de simple mémoire : il importe de les recevoir, mais avec persuasion, mais avec conviction, c'est-à-dire avec foi : la foi que c'est bien à moi que Dieu parle, moi qu'il convie, moi qu'il reçoit, moi qu'il assure que mes requêtes, ainsi fondées, ne seront point frivoles ni inutiles, mais accueillies par le Dieu d'amour. A moi !... Et à *celui-ci*, et à *celui-là* ! « Nous ne pouvons trouver notre cœur pour prier... jusqu'à ce que Dieu nous ait parlé »⁷.

Paraphrasant Romains 10 : 14-17, Calvin déclare : « Il ne peut y avoir de vraie invocation du Nom de Dieu, sans que la droite connaissance de lui n'ait précédé... Là donc où il y a invocation de Dieu, la foi y est ; et où est la foi, la semence de la parole l'a précédée ; et où est la prédication, là il y a vocation de Dieu. Or, où il y a vocation montrant ainsi son efficace et son fruit, là est un signe bien clair et indubitable de l'amour de Dieu ». Il poursuit : « Saint Paul veut conjointre ici l'invocation avec la foi... Car celui qui invoque Dieu... vient se ranger comme l'enfant dans les bras du père plein de bonté et d'amour, afin d'être maintenu par sa protection, supporté et entretenu par sa débonnaireté et sa dilection, soulagé par sa libéralité, soutenu et fortifié par sa puissance ».

Ainsi, les fidèles n'ont pas tous la même vie de prière : elle dépend de la « faculté et mesure » de chacun, selon sa connaissance des promesses de Dieu. Qui sera mieux instruit que les autres, se fondant sur des promesses plus nombreuses et plus précises, prierà avec d'autant plus d'ardeur ; par sa « connaissance expérimentale », il percevra mieux la fidélité et l'amour de son Dieu, qui les lui fera sentir. Les exaucements seront

⁷ Sermon sur 2 Samuel 12 : 16 p. 340 et sur 2 Samuel 7 : 27. p. 229.

d'autant plus nombreux, car les promesses de Dieu concernent toute son œuvre, pour nous, pour l'Eglise, pour le monde, pour le présent et pour l'éternité. « Tout ce que Dieu nous donne à espérer, il nous commande de le demander par nos prières », qui l'admonestent et quasi le somment présentement de ses promesses : il nous montrera par expérience que ce que nous avons cru sur sa simple parole est vrai. Aussi, quelle que soit la faculté et mesure de chaque fidèle, « il y a mélodie et accord entre ses promesses, par lesquelles Dieu nous convie à soi, et les prières par lesquelles nous venons à lui »⁸.

Plus que nos pensées, plus que nos désirs, ce sont ceux de Dieu que nous exprimerons dans nos prières. Selon la requête de Moïse (Dt 9 : 25-29), c'est — dit Calvin — comme si nous disions : « Seigneur, poursuis ton œuvre ! Tu as commencé de nous appeler à toi, nous sommes tant tenus à ta bonté que rien plus. Continue donc ! Parachève ce que tu as commencé, et que ton œuvre ne demeure point imparfaite, comme il en est parlé au Psaume 138 »⁹. Contentons-nous de lui apporter ce que nous tenons de lui, sachant qu'il veut continuer... et nous donner l'assurance pour l'avenir qu'il ne nous fera point défaut. Oreilles ouvertes, bouches ouvertes ! Sans les prières, la foi demeure oiseuse et comme endormie. Ainsi est-elle la source de toutes les prières, la mère de tous les sacrifices que Dieu demande par-dessus tout : que son Nom soit invoqué.

III. LA PRIÈRE AU NOM DE JÉSUS-CHRIST

Dieu dit : « Invoque-moi au jour de la détresse : je te délivrera, et tu me glorifieras » (Ps 50 : 15). Mais comment avoir accès à Dieu ? La grandeur du Créateur, son indicible sainteté, sa gloire nous le rendent inaccessible : « L'homme ne peut me voir, et vivre ! » (Ex 33 : 20). Nous sommes des créatures impures à qui toute initiative est interdite... Sauf à recourir aux ordres et aux promesses de Dieu. Aussi fait-il à notre foi la promesse qu'il établit Jésus-Christ comme Médiateur entre lui et nous ; s'interposant ainsi, Christ change le trône de gloire en trône de grâce.

« Ainsi, de même qu'il nous est commandé d'invoquer Dieu, et que la promesse est donnée à ceux qui l'invoqueront, qu'ils seront exaucés, de même il nous est expressément commandé d'invoquer Dieu au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, et nous avons la promesse que nous serons exaucés en son nom en tout

⁸ *Sermon sur Job 1 : 5, Calv. Op. XXXIII, p. 51 — Com. sur Genèse 48 : 15*
— *Institution III, xx, 2. Sermon sur 2 Samuel 7 : 27, p. 229.*

⁹ *Sermon sur Deutéronome 9 : 25, Calv. Op. XXVI, p. 719.*

ce que nous demanderons », afin que le Père soit glorifié en son Fils (*Institution*, xx, 17) (Jn 16 : 24 ; 14 : 13). En Christ seul toutes les promesses de Dieu sont assurées, fermes, certaines et accomplies. « Nous avons besoin d'un Médiateur qui paraisse en notre nom, nous porte sur ses épaules, nous tienne liés sur sa poitrine, afin que nous soyons exaucés en sa personne » (*ibid.*, xx, 18). Ces promesses nous sont ainsi certifiées parce qu'elles sont arrosées du sang de Jésus-Christ. Il fait donc pour nous l'office d'un avocat ; il est notre porte-parole auprès de son Père, auquel il nous donne accès, rend acceptables et agréables, en raison de la justice qu'il nous a acquise par l'obéissance de sa mort et son sang versé¹⁰. Le Christ est notre relai, notre intermédiaire : en notre propre nom, il porte notre parole à son Père, qui l'agrée, et, par ricochet — si l'on peut dire — nous pouvons vraiment nous appeler « enfants de Dieu », nos prières et oraisons étant par lui sanctifiées¹¹.

La prière de consécration de Jésus, le jour de sa crucifixion, nous donne la preuve qu'il a prié pour nous, et en notre nom : « Ce n'est pas seulement pour eux (= mes apôtres), dit-il, que je prie, mais aussi pour ceux qui croiront en moi par leur parole » (Jn 17 : 20). Calvin s'exclame : « Quand nous voyons que le Fils de Dieu prie, lui qui est le Dieu éternel, et qu'il s'abaisse jusqu'à d'être comme suppliant, de présenter requête devant Dieu en notre nom, ne devons-nous pas reconnaître ici une bonté infinie ?... Notre Seigneur Jésus s'est abaissé jusqu'à cette condition de supplier, et d'être là en notre personne, requérant Dieu son Père ! Nous devons être fondés et appuyés quand il est question de fonder nos prières aujourd'hui ».

Nous voilà donc associés aujourd'hui aux disciples et aux Apôtres de notre Seigneur Jésus-Christ ! Et cette prière qu'il a faite, une fois pour toutes, nous sert aujourd'hui et fraye la voie à toutes nos oraisons, si nous recevons avec foi la doctrine de l'Evangile. Ne disons pas : « D'où saurons-nous que le fruit de sa prière revient jusqu'à nous ? » Sa parole ne nous met-elle pas au même rang que les Apôtres ? « Voulons-nous démentir le Fils de Dieu qui est la vérité éternelle et immuable ? Or il a déclaré de sa bouche que tous ceux qui recevront la doctrine de l'Evangile sont conjoints à cette prière, et qu'il les y a compris. » C'est Jésus lui-même qui « entonne » nos prières et nos louanges ; « il est comme le premier chanteur qui nous conduit quand nous prions et, par son moyen, il n'y a qu'une seule et même voix tellement unie à la nôtre que la mélodie en est bien accordante ». Notre accord avec les anges serait déjà un privilège insigne ! Mais quand le Fils de Dieu nous est familier au point de nous dire : « Venez, je vous conduirai, je porterai la parole

¹⁰ *Sermon sur Deutéronome* 9 : 25-29, Calv. Op. XXVI, p. 727.

¹¹ Sur tout ce développement, cf. *Prédications sur la Propréité d'Esaié LIII*, Calv. Op. XXXV, p. 680-687, et *Revue Réformée*, n° 1-2, 1951, disponible.

pour vous ! — N'en devons-nous pas être tout à fait ravis ? » Nous pouvons donc lever hardiment la tête, puisque Jésus-Christ, notre avocat, prie pour nous, nous fait trouver grâce, règle nos comptes avec Dieu, et nous rend libres de prier.

Ainsi, chaque fois qu'on évoque la mort de notre Seigneur Jésus-Christ, joignons-y « la prière qu'il a faite, et qu'il a faite une fois pour toutes, afin qu'elle demeurât à jamais, et qu'elle produisit sa vertu ». Calvin apporte ici une intéressante précision : « Il ne faut point que notre Seigneur Jésus se mette aujourd'hui à genoux devant son Père pour le supplier ! Il est dit qu'il sera toujours notre intercesseur : mais comment ? En vertu de sa mort et passion, en vertu de la prière qu'il a faite ce jour-là. Ainsi... nous sommes exaucés comme s'il parlait encore aujourd'hui pour nous : aussi toutes nos oraisons sont dédiées en lui, car, sans cela, elles seraient profanes ». Arrosées du sang de notre Seigneur Jésus-Christ, sachons et sentons que nos prières sont pures, nettes, et reçues de Dieu comme un sacrifice de bonne odeur. Notre Seigneur n'a pas été Sacrificateur pour un seul jour : il l'est à jamais et nous en sentirons toujours le fruit. « Maintenant donc, si nous voulons que nos oraisons soient fondées en foi, il faut qu'elles soient conformes à la volonté de Dieu... à savoir que nous tenions Jésus-Christ pour notre Intercesseur, Avocat et Médiateur »¹².

Malgré notre indignité, Dieu donne à chacun la liberté de prier non seulement pour soi-même mais aussi de prier les uns pour les autres. Notre amour mutuel nous lie ensemble les uns aux autres, comme les membres d'un même corps : nos intercessions se rapportent donc à l'unité de notre Chef, le Christ, et elles dépendent toujours de son unique intercession, à lui. Ainsi, personne ne peut être aidé ni secouru par aucune prière des autres, sinon que le Christ n'en soit l'intercesseur. Dans l'Eglise, l'intercession du Christ ne nous dispense pas pour autant de nous soutenir les uns les autres par nos prières, étant bien entendu que les intercessions de l'Eglise se réfèrent à la seule intercession du Christ (*ibid*, xx, 19).

IV. DISPOSITIONS SOUHAITABLES POUR PRIER

Dans l'*Institution de la Religion chrétienne*, Calvin expose les « lois » de la prière (III, xx, 4 à 15). Nos lecteurs pourront s'y référer ; qu'il nous suffise d'indiquer ici l'essentiel.

1. Elévation. Nos dispositions d'esprit et de cœur doivent être celles qui conviennent à qui s'apprête à s'entretenir avec Dieu.

¹² Cf. aussi. *Institution* III. xx. 20.

Notre esprit doit répondre à cette intention et, si possible, s'élever au-dessus de lui-même. Non qu'il soit libre de toute inquiétude, puisque nous prions souvent dans la détresse et dans l'angoisse ; mais évitons les distractions d'ici-bas, qui interrompent cavalièrement le cours de notre oraison. Plus Dieu est généreux envers nous, moins nous serions excusables de manquer de concentration de cœur et d'élévation d'esprit.

Et modération. Nous ne devons rien demander au-delà de ce que Dieu nous permet. En toute requête, Dieu garde sur nous son droit de supériorité et, pour les tenir en bride, il soumet nos souhaits à sa volonté. Gardons la règle de l'apôtre Jean : « Notre confiance, c'est qu'en tout ce que nous lui demanderons selon sa volonté, il nous exaucera » (1 Jn 5 : 14). Même quand nos souhaits seraient de prime abord les meilleurs du monde, nous devons nous en abstenir s'ils ne sont pas agréables à Dieu. Il ne nous est même pas licite de souhaiter ce qui sera bon sans la permission de Dieu. Il nous faut distinguer ce que Dieu nous permet de ce qu'il veut que nous lui demandions. Tout ce qui nous est promis ne nous est pas nécessairement permis en tout temps¹³. Aussi Dieu nous donne-t-il son Esprit pour maître, qui nous enseigne ce qu'il nous est licite de demander. Modération dans ce que nous désirons, modération aussi dans le comment, la manière dont nous exprimons les aspirations de notre cœur : l'Esprit de Dieu vient à notre secours et « intercède pour nous par des gémissements inénarrables ». (Rm 8 : 26-27).

2. Indigence. En priant, sentons toujours notre indigence et notre pauvreté. Soyons fermement persuadés que nous avons besoin de tout ce que nous demandons, et présentons nos requêtes avec un désir ardent.

Nul ne peut prier Dieu par acquit, pensant qu'il possède déjà sans lui ce qu'il lui demande. Mieux vaut alors ne pas prier du tout ! Conscients de nos nécessités, de nos détresses, de nos souffrances tant matérielles que spirituelles, il est toujours opportun de prier.

En repentance. Une mauvaise conscience nous ferme la porte. « L'oraison bien réglée requiert la pénitence... Quiconque se dispose à prier, qu'il se déplaise en ses vices et qu'il prenne les sentiments et la personne d'un pauvre mendiant : ce qui ne se peut faire sans repentance. »

3. Humilité. « Que tous ceux qui se présentent à Dieu pour faire oraison se démettent de toute imagination de leur propre gloire, et se dépouillent de toute opinion de leur dignité : bref, qu'ils quittent toute confiance en eux-mêmes, donnent entière gloire

¹³ *Institution III, XX, 11 à 14.*

à Dieu en leur humilité, de peur qu'en présument le moins du monde d'eux-mêmes, ils ne trébuchent devant la face de Dieu avec leur vaine enflure. » Non seulement il nous faut dénombrer nos péchés récents, mais nous remettre en mémoire ceux que nous aurions pu oublier depuis longtemps. Sévères à nous condamner nous-mêmes, Dieu sera plus enclin à nous pardonner.

Confessions spéciale et générale. A la confession spéciale des péchés dont nous nous savons présentement coupables, nous devons ajouter la confession générale, par laquelle nous nous reconnaissons pécheurs au plus profond de nous-mêmes ; avec David : « Qui connaît ses égarements ? pardonne-moi les fautes que j'ignore ! » (Ps 19 : 13). Même ceux d'entre nous qui y regardent de très près n'aperçoivent pas une grande partie de leurs péchés. Nos prières, en effet, ne peuvent être exaucées que fondées sur la miséricorde gratuite de Dieu, sans aucune considération d'un quelconque mérite personnel.

Et double pardon. Même ceux d'entre nous qui sont bien exercés à la prière n'ont pas l'esprit abattu ni le cœur contrit comme il faudrait. Aussi devons-nous toujours demander un double pardon : pardon de ne pas nous sentir coupables de nos péchés comme il conviendrait ; et pardon d'avoir offensé Dieu au moment où nous le requerrons de nous faire miséricorde.

4. *Assurance.* Tout en faisant preuve d'une véritable humilité, nous prions néanmoins de tout notre cœur, espérant très certainement d'être exaucés. La crainte et l'assurance coexistent dans la prière du fidèle. D'un côté nous gémissions de nos maux présents, de l'autre — sachant combien Dieu serait irrité de notre défiance — nous mettons toute notre confiance en lui et recevons l'assurance d'être exaucés (Cf. Hb 4 : 16 et Ep 3 : 12). Si donc nous voulons prier avec fruit, tenons ferme comme à deux mains cette assurance que Dieu nous commande d'avoir, et à laquelle tous les saints nous exhortent par leur exemple, à savoir d'obtenir ce que nous demandons. Pour être agréables à Dieu, que notre oraison procède donc de cette présupposition de la foi, fondée sur cette indubitable espérance. Une espérance d'autant plus ferme que Dieu lui-même — en nous attirant à lui — non seulement déblaye le chemin de tous les obstacles, mais « nous prévient lui-même en nous appelant ; il ne faut donc pas craindre que la mélodie qu'il dicte lui-même ne lui soit douce et plaisante ». Et ainsi, la hardiesse indiscutable que la foi nous donne à prier s'accorde bien avec la crainte et le respect que produit en nous la majesté de Dieu.

Il est impossible de mettre sans faute en œuvre toutes ces dispositions lorsque nous présentons à Dieu nos requêtes. Elles ne sauraient être ni exigées ni appliquées au sens strict, sauf à rendre toute prière impossible. Cependant la faiblesse de notre foi et nos imperfections souillent et corrompent nos prières. Il

nous arrive même d'extravaguer au point d'en perdre l'esprit ! Il est donc nécessaire que Dieu nous pardonne et consente à recevoir « des prières languissantes ou informes, entrecoupées ou égarées » et, selon tant d'exemples de l'Ecriture où les saints ont été troublés de doutes et de perplexités, qu'il ferme les yeux sur les souillures de nos oraisons, qu'autrement et à bon droit il devrait rejeter.

5. Vérité et sincérité. A peine est-il besoin de dire que la vérité et la sincérité du cœur doivent imprégner nos prières, et que toutes les espèces de mensonges qui s'y opposent doivent être combattues, à savoir : « infidélité, doute, impatience, murmure, humilité feinte, cupidités vicieuses, etc ». (*Com. Ps 145 : 18.*)

6. Rendre grâces et louer Dieu. « Ne vous inquiétez de rien, dit l'Apôtre, mais en toute occasion présentez vos demandes à Dieu par des prières et des supplications, avec des actions de grâces. » (*Ph 4 : 6.*) Contrairement à des attitudes et des usages fréquents, Calvin incline à penser et à enseigner que l'action de grâces de la mémoire doit précéder et introduire nos requêtes, et que l'action de grâces par anticipation et la louange prennent de préférence place à la fin.

Souvenons-nous d'abord des grâces reçues. Commentant ce texte des Philippiens : « Nous devons prier Dieu, dit-il, pour la nécessité présente, de telle manière que cependant nous ne mettions point en oubli les bienfaits que nous avons déjà reçus de lui ». Il n'est pas seulement question de simple politesse ou d'entrée en matière ! Mais de raviver notre mémoire pour fortifier notre foi : « Il faut que nous nous réjouissions toujours des bienfaits que nous aurons reçus de Dieu, de sorte qu'il nous souvienne de lui demander les choses qui nous manquent encore ». (*Com. Ph 1 : 4.*) Nous ne pouvons pas aborder Dieu avec murmure, chagrin, impatience ou dépit ! « Quand il est question de prier Dieu, la plus grande partie (des gens) le prendraient volontiers par la manche, comme s'il était leur débiteur »¹⁴. Dans nos prières, avant de regarder le temps avenir, regardons « le temps passé quant aux louanges et actions de grâces : c'est que nous déclarions tenir tout bien de lui, que nous ayons un tel contentement, que quand même nous serions angoissés en nos fâcheries, nous ne laissons pas de nous réjouir, d'autant que nous l'aurons connu et expérimenté Père, et qu'il s'est montré tel à la vérité par les bienfaits qu'il nous a déjà auparavant communiqués ». Sachons alors ensuite regarder l'avenir : « nous avons toujours besoin que Dieu aie pitié de nous, qu'il nous secourt, qu'il augmente de plus en plus ses grâces en nous, qu'il continue et persévere jusqu'à la fin, comme il a commencé »¹⁵. Soyons alors

¹⁴ *Sermon sur 2 Samuel, 22 : 4.*

¹⁵ *Sermon sur l'Histoire de Melchisédec, Calv. Op. XXIII, p. 666.*

convaincus, par l'expérience de la foi, que Dieu — quelles que puissent être ses réponses — répondra à nos prières par de nouvelles grâces ; il convient donc que, à l'avance, nous rendions grâces de tout ce qu'il nous donnera, sa volonté étant et restant la somme principale de tous nos désirs.

Telles sont les deux sortes d'actions de grâces que nous avons à pratiquer. De toute manière, et quoi qu'il arrive, notre Père céleste nous donne et donnera argument continual de le prier et louer (1 Th 5 : 17-18). Une subtile affinité marie si bien la demande et l'action de grâces, qu'elles ne doivent jamais être séparées. « Les largesses de ses biens qui redondent sur nous sont si amples et continues, et les miracles de ses œuvres quelque part qu'on puisse regarder, apparaissent si grands, si excellents et infinis, que jamais ne nous défaut cause et matière de le louer et exalter, et de lui rendre grâces en tout et partout... Nous devons tout prendre comme de sa main, avec continue action de grâces, et il n'y a nul bon moyen d'user tant soit peu de ses biens, qui nous sont continuellement élargis par lui, si nous ne sommes aussi continuels à le louer et le remercier. » (*Institution, xx, 28.*)

V. L'ORAISON DOMINICALE

Le contenu de notre prière serait à découvrir dans l'ensemble du livre des Psaumes : « cette anatomie de toutes les parties de l'âme, parce qu'il n'y a affection en l'homme qui ne soit ici représentée comme en un miroir. Même, pour mieux dire, le Saint-Esprit y a ici portraiture au vif toutes les douleurs, tristesses, craintes, doutes, espérances, sollicitudes, perplexités, voire jusqu'aux émotions confuses dont les esprits des hommes ont accoutumé d'être agités »¹⁶. La présente étude, toutefois, ne peut s'attarder sur la matière de nos prières ; son ambition est d'en circonscrire la manière, le « comment ? » pour le fidèle et pour Dieu, ses tonalités, ses combats, sa discipline, ses fruits. Sur les suggestions de l'Oraison dominicale, retenons donc les pensées plutôt que les dires¹⁷.

Nous accueillons volontiers d'une manière bien distraite l'ordre du Christ : « Vous donc priez ainsi... » de dire cette Oraison. Plus que de nous donner un « ordre », Jésus nous y révèle quelles sont, à notre égard, les intentions du Père : il prend lui-même l'initiative de notre prière : il nous fait connaître ses intentions

¹⁶ Préface aux *Commentaires sur le Livre des Psaumes*.

¹⁷ Cf. *Institution de la Religion chrétienne*, III, xx, 34 à 40, *Le Catéchisme de Genève*, Sect. 34 à 44. *Commentaires sur Matthieu 6 : 9-13*.

secourables, ses dispositions à écouter, donc exaucer cette prière qui monte vers lui ; il ne nous inviterait pas à le faire si ce n'était pour y répondre ! Afin d'exercer notre foi, Dieu nous devance donc par sa propre requête : « Dites, notre Père »... Il nous présente sa miséricorde, sa grâce, et nous octroie la hardiesse de l'invoquer¹⁸. C'est lui qui nous donne « ouverture et accès ». « Il est beaucoup plus prêt à nous exaucer que nous ne serons à le requérir »¹⁹.

Cette oraison est un précieux tableau où « notre Père céleste a mis en évidence toute ce qu'il est licite de souhaiter et désirer de lui, tout ce qui nous peut servir et profiter, et tout ce qu'il nous est besoin et nécessaire de leur demander » (*Institution*, xx, 34). Aussi nous donne-t-il l'assurance que, priant ainsi, nous ne lui demanderons que ce qui lui est agréable, mieux encore, que « nous prions quasi par sa bouche, puisqu'il délivre nos esprits de tout scrupule et de tout doute ».

La prière de la foi, avons-nous dit, ne peut invoquer que Dieu, et Dieu seul. Suite à cette affirmation, dans son *Catéchisme* (34^e Sect), Calvin pose à l'enfant (âgé de moins de 10 ans) une intéressante question que — si je ne fais erreur — nous ne retrouvons pas ailleurs. — « Si cela est, de quelle manière nous est-il permis d'implorer le secours des hommes ? » — *L'enfant* répond que si tout bien ne vient que de Dieu et si nous n'avons aucun recours ailleurs, « nous ne rechercherons l'assistance des hommes qu'en tant qu'il nous le permet, et qu'il leur donne le pouvoir et le moyen de nous aider ». — *Le Maître* : « Losque nous demandons le secours des hommes, vous entendez donc que cela ne contrevient pas au devoir qui nous oblige d'invoquer Dieu seul, parce que nous ne mettons pas notre confiance dans les hommes, et que nous ne les recherchons qu'en tant que Dieu les a établis ministres et dispensateurs de ses biens pour nous en faire part ». — *L'enfant* : « C'est vrai : nous devons recevoir tout le bien qui nous vient d'eux comme venant de Dieu-même, car — à la vérité — c'est lui qui nous l'envoie par leurs mains ». Et pourtant, soyons reconnaissants envers eux pour le bien qu'il nous font : c'est par leurs propres mains que Dieu nous fait l'honneur de nous communiquer ses biens ; il nous engage donc envers eux, et veut que nous leur en tenions compte.

Notre Père qui es aux cieux... En appelant Dieu : « Père ! », nous nous adressons à lui « au nom de Jésus-Christ » son Fils, notre frère, qui permet que nous soyons appelés ses enfants, ce dont l'Esprit témoigne en nous, « qui nous donne la liberté de crier haut et clair à pleine voix : Abba, Père ! » C'est d'autant plus émouvant que ce Dieu est au-dessus de tout, qu'il ne varie ni ne change, maintient et conduit le monde entier. Pour lui

¹⁸ *Sermon sur 2 Samuel* 7 : 24. D. 225.

¹⁹ *Sermon sur Deutéronome* 3 : 23-25. Calv. Op. XXVI, p. 77.

parler, il convient de nous élever bien au-dessus de notre âme et de notre corps.

Qui es aux cieux veut dire : Toi qui est « d'une grandeur et hauteur infinies, d'essence incompréhensible, de puissance indescriptible, d'immortalité éternelle ». (*Institution* xx, 40.)

C'est ce Dieu-là que nous appelons « notre Père ». Ainsi affirmons-nous la fraternelle affection des uns envers les autres : nous sommes tous les enfants d'un même Père. Autant qu'il est nécessaire, soyons prêts à nous communiquer mutuellement les uns aux autres tout ce que nous avons. Rien n'est plus utile à nos frères que de les recommander à ce Père.

Cette requête vise d'abord ceux que nous connaissons être aujourd'hui nos frères en Jésus-Christ, mais elle doit être faite aussi « pour tous les hommes qui vivent sur cette terre, dont nous ne savons pas ce que notre Seigneur a déterminé d'en faire, si ce n'est que nous leur devons désirer tout bien et en espérer pour le mieux ». (*Institution*, xx, 38.) Quand nous sommes bien persuadés que Dieu est notre Père, alors la porte nous est ouverte afin que nous puissions communiquer avec Dieu et lui avec nous (cf. *Com. Ps* 18 : 7).

L'Oraison du Seigneur contient six requêtes : les trois premières concernent la gloire de Dieu, sans aucune considération de nous-mêmes ; les trois autres, les choses que nous devons demander parce que nous en avons besoin. Il y a une grande affinité et ressemblance entre ces trois premières requêtes. Car la sanctification du Nom de Dieu est toujours conjointe avec son règne ; et la principale partie de ce règne-là consiste en ce que sa volonté soit faite (*Com. Mt* 6 : 9).

1° — *Ton Nom soit sanctifié*. « Puisque Dieu se déclare à nous partie en sa Parole, partie en ses œuvres, il n'est dûment sanctifié de nous que si nous lui rendons, dans sa Parole comme dans ses œuvres, ce qui est sien, et qu'ainsi nous embrassions tout ce qui procède de lui : que sa rigueur ne soit pas moins prisée et louée parmi nous que sa clémence, vu qu'en la diversité de ses œuvres il a partout imprimé des marques certaines de sa gloire, qui, à bon droit, doivent tirer la louange de toutes les langues,... à savoir : puissance, bonté, sagesse, justice, miséricorde, vérité, qui nous ravissent en admiration » (*Institution*, xx, 41).

Par l'invocation de son Nom « nous requérons et obtenons la présence tant de sa providence (par laquelle il se montre vigilant à penser à nous), que de sa vertu (par laquelle il nous défend et soulage notre faiblesse...), et qu'aussi de sa bonté (par laquelle il nous reçoit en grâce, bien que nous soyons chargés de péchés) : bref ! par elle nous l'appelons, afin qu'il se déclare nous être entièrement présent ». Et bien qu'en exprimant cette requête, nous ne pensions qu'à ce Dieu admirable, et que son Nom est

ainsi sanctifié, « il est pareillement fait notre sanctification » (*Institution*, xx, 35).

2° — *Ton Règne vienne.* « Dieu, dit Calvin, est tenu pour Roi quand les hommes — renonçant à eux-mêmes et méprisant le monde et cette vie terrestre — s'adonnent à la justice de Dieu pour aspirer à la vie céleste. Car, vu la corruption qui est en notre nature, toutes nos affections sont autant de soldats de Satan qui résistent à la justice de Dieu, et par là empêchent ou troubilent son règne » (*Com. Mt 6 : 10*). Aussi que Dieu, par la prédication de sa Parole et la puissance de son Esprit, renverse tous les obstacles et l'obstination des impies qui s'opposent à son empire ; qu'il assujettisse les esprits et émeuve les cœurs à obéir volontairement à sa Parole, « afin qu'il rassemble des Eglises de toutes les parties du monde, qu'il les multiplie, les enrichisse de ses dons, y établisse bon ordre », qu'il triomphe de toutes les attaques contre la pure doctrine de l'Evangile.

Prêchant sur Jérémie 14 : 19, Calvin identifie l'Eglise au Royaume : « Quelle est la qualité de l'Eglise et de sa condition ? Elle est nommée le Trône de Dieu. — Pourquoi ? — Car Dieu n'est point connu en ce monde, sinon là où il est invoqué. Voilà pourquoi Dieu appelle l'Eglise le Royaume des cieux : ce n'est pas parce que nous sommes les héritiers de la vie éternelle, mais parce que Dieu règne sur nous et que nous le connaissons notre roi souverain. Quand donc sa Parole est ôtée, voilà le Royaume de Dieu aboli ».

Au contraire, nous sommes les premiers bénéficiaires de l'exaucement de cette requête, car, quand son Règne vient, il favorise l'anéantissement du vieil homme et le renouvellement de notre être intérieur ; il abolit autour de nous le règne et les ténèbres de Satan, il nous donne de persévérer dans la vérité et nous fait participants de sa gloire.

3° — *Ta volonté soit faite...* Dieu sera le Roi du monde quand tous les hommes se seront soumis à sa volonté. Il n'est pas ici question de la volonté secrète de Dieu, qu'il exerce par sa Providence, conduisant toutes choses au but que bon lui semble. Il s'agit de notre obéissance volontaire, à nous : le ciel est comparé à la terre, parce que les anges servent Dieu librement et de bon gré, exécutant scrupuleusement ses commandements. Ainsi prions-nous « que la terre soit matée, que toute révolte et perversité soient abattues, afin qu'elle soit sujette à l'empire de Dieu » (*Institution*, xx, 43), et que toutes créatures lui obéissent paisiblement et sans contradiction.

Quand Dieu exauce cette prière pour nous, il crée en nous des esprits et des cœurs nouveaux, par lesquels il refrène en nous toute indiscipline spirituelle, et rend progressivement plus entier notre acquiescement à sa volonté.

Au prochain paragraphe, nous verrons ce que veut dire : « Ta volonté soit faite ». Mais avant d'y parvenir, une remarque s'impose sur la mise en pratique des trois premières requêtes.

Certes, Jésus nous prescrit de demander à Dieu d'être lui-même le garant de sa Sainteté, de son Règne et de sa volonté. Cependant, et pour autant, il ne nous décharge pas de toute responsabilité : la prière ne nous confine pas dans la paresse et l'inaction. Nos requêtes doivent être faites avec cœur, promptitude, puis-je dire avec enthousiasme ? Si Dieu les entend, il nous donne à cœur de les exaucer avec lui et, à chacune d'elles, son Esprit m'interroge : « A quoi donc renonces-tu en faisant cette demande ? » — Dès lors, priant ainsi :

— Je renonce à ma propre gloire ainsi qu'aux vanités qui peuvent être attachées à mon nom d'homme. Si des honneurs me sont prodigues, ils ne sont que les moyens dont Dieu me gratifie pour accroître sa renommée sur cette terre.

— Je renonce aux inclinations de ma nature humaine, à tout ce qui, au profond de mon être, résiste à l'avènement paisible du Règne de Dieu, ou en infecte la pureté. « Cette prière doit nous retirer de toutes les corruptions du monde qui nous séparent de Dieu, pour que son règne prenne vigueur en nous. Elle doit enflammer notre désir et notre effort de mortifier notre chair, et nous instruire à porter patiemment notre croix. Si l'homme extérieur se détruit, ne nous en attristons pas pourvu que l'homme intérieur soit renouvelé. Car la condition du Royaume de Dieu est telle que, nous voyant assujettis à sa justice, Dieu abolisse le règne et les ténèbres de Satan, nous donne de persévérer dans la vérité, et nous fasse participants de sa gloire (*Institution*, xx, 42).

— Je renonce à moi-même pour que Dieu me gouverne selon son bon plaisir et que j'acquiesce sans réserve à sa volonté. « En somme, que nous ne veuillions rien de nous-mêmes, mais que son Esprit conduise nos cœurs ; qu'il nous enseigne au-dedans d'aimer ce qui lui plaît et haïr ce qui lui déplaît,... et qu'il anéantisse tous les appétits qui luttent contre sa volonté (*Institution*, xx, 43).

4° — *Notre pain*. Dans les trois premières requêtes, nous ne pensons qu'à Dieu, à l'honneur qui lui est dû et que nous lui portons. Pourtant, par ricochet, ce qui concourt à l'honneur et à la gloire de Dieu l'est aussi pour notre bien. Dans les trois requêtes suivantes, il n'est apparemment question que de nos besoins personnels et des nécessités innombrables de la vie présente. Mais, par ricochet et en sens inverse, les bienfaits que Dieu nous accorde pour vivre et mourir ici-bas avec lui sont à son honneur et illustrent sa gloire qu'en toutes choses nous devons plus que tout désirer. A la réflexion, cette double réciprocité est plus profonde qu'il n'y paraît : elle donne à nos requêtes une pléni-

tude, et pour Dieu et pour nous, qui accroît singulièrement la joie de notre vie chrétienne.

Dans cette requête, nous demandons tout ce dont nous avons besoin pour vivre ici-bas et avancer notre salut : non seulement la nourriture et le vêtement, « mais encore tout ce que Dieu sait et connaît nous être bon et utile afin que nous puissions user des biens qu'il nous donne, en bonne paix et tranquillité... Nous nous remettons à sa providence pour être par lui nourris, entretenus et conservés ».

Avant d'être communautaire, cette demande est personnelle et familiale : aussi, les mots soulignés ont-ils un sens économique profond : nous demandons à Dieu et ne pouvons espérer de lui « que ce qu'il sait et connaît nous être bon et utile », selon notre vocation et les exigences de notre vie spirituelle, « afin que nous soyons satisfaits de la portion que le Père céleste distribue à chacun, et que nous ne pourchassions nul gain par artifices ou finesse illicites » (*Institution*, xx, 44). Car tous les enfants de Dieu en priant ainsi déclarent qu'ils ne désirent que ce que chacun peut appeler sien.

Ce pain est fait nôtre à plusieurs conditions :

— « Il faut que chacun s'assujettisse à faire le devoir de sa vocation pour chercher sa vie » (*Com. Mt 6 : 11*). Travail en ville, travail aux champs ne réussissent qu'avec la bénédiction de Dieu. Demandons à Dieu de bénir l'activité de chacun.

— Ce que nous mangeons et buvons ne constitue un « aliment qui fait vivre » et soutient nos forces que par la bonté, l'action de Dieu qui leur confère journalement cette qualité (il ne s'agit pas d'un principe biologique constant) pour la santé du corps et de l'esprit.

— Cette bénédiction est tout aussi nécessaire aux riches qu'aux pauvres. Au sens strict, notre vie ne dépend pas de ce que nous avons ni de ce que nous mangeons : des pauvres, des gens placés dans des conditions exceptionnelles, peuvent être nourris de peu avec cette bénédiction, et des riches « défaillir comme secs et vides, si la grâce de Dieu ne leur donne de jouir de leur pain ».

— Dieu nous invite à demander au jour le jour seulement ce qu'il nous faut aujourd'hui ou journalement. S'il nous accorde le pain du jour, il ne nous oubliera pas demain. « Si Dieu ne nous nourrit journalement, la provision la plus grande du monde ne servira de rien : bien que nous ayons abondance de blés, et de vins, et de tout le reste, si Dieu ne les arrose par sa bénédiction secrète, tout s'en ira incontinent en fumée, ou leur usage nous sera ôté, ou ils perdront cette vertu naturelle de nous nourrir, en sorte que nous demeurerons affamés au milieu de notre abondance » (*Com. Mt 6 : 11*). Ainsi, toute « substance » n'est

rien », sinon d'autant que notre Seigneur la rend fertile et vertueuse en répandant sa bénédiction dessus,... sinon d'autant qu'il plaise à Dieu d'heure en heure de nous en départir et donner l'usage ». (*Institution*, xx, 44.) Prions donc chaque jour : Donne, Seigneur, ta bénédiction au travail de nos mains, et qu'il profite par ta bonté, pour que nous ayons de quoi nous nourrir ; ...et le temps favorable aux vendanges et aux moissons. Puisque tu veilles sur nous, nous regardons à toi...²⁰.

5° — *Pardonne-nous nos offenses...* En nommant dettes nos offenses et nos péchés, notre Dieu nous rappelle que nous lui en devons une complète réparation. Sa miséricorde gratuite nous en dispense et nous délivre. Il efface généreusement nos dettes, « se contentant de sa propre miséricorde en Jésus-Christ, qui s'est une fois pour toutes livré pour nous en compensation de tous nos forfaits ». (*Institution*, xx, 45, Rm 3 : 24.)

Lors d'une prédication sur Deutéronome 9 : 25-29²¹, Calvin esquisse les étapes d'une authentique confession. Il n'est pas question de dire en un mot, comme par acquit : « J'ai péché », il faut que

— nous déclarions pleinement qu'en tout et partout nous sommes coupables ;

— nous ayons, en y pensant, horreur des offenses que nous avons commises ;

— nous soyons là comme de pauvres criminels ;

— nous n'attendions point que notre procès commence et que les attendus nous en soient signifiés ;

— nous devancions Dieu, de telle sorte qu'il accepte l'humilité avec laquelle nous examinons en détail nos fautes ;

— nous sachions que, par sa miséricorde gratuite, Dieu peut nous préserver de tomber à nouveau ;

— nous soyons enflammés du désir de glorifier son Nom, puisqu'il nous sauve de l'abîme où nous étions tombés.

Je conçois combien ce texte heurte la susceptibilité contemporaine, et que beaucoup le ressentent comme totalement inacceptable. Et pourtant... Ne sommes-nous pas des criminels ? Le Christ n'est pas seulement mort à notre place, mais à cause de nous. Jusqu'à ce que le recueil *Nos cœurs te chantent* ait supprimé les cantiques de repentance, n'avons-nous pas crié à Dieu :

Je suis le criminel, Jésus souffre à ma place ;

Par sa mort il m'arrache à l'éternel trépas.

Que, lavée de son sang, mon âme trouve grâce,

Et que ton Esprit saint vienne guider mes pas !

Louange et Prière, 237, str. 3.

²⁰ Sermon sur Deutéronome 11 : 8-15 et sur *Esaié* 17 : 11.

²¹ Sermon sur Deutéronome 9 : 25-29. Calv. Op. XXVI, 717 et 723.

L'Apôtre ne dit-il pas : « Voici ce qu'est l'amour... C'est Dieu qui nous a aimés et qui a envoyé son Fils en victime d'expiation pour nos péchés » (1 Jean 4 : 10) ?

Le croyant qui prie : « Pardonne-nous... » doit prendre comme sienne sa part des fautes commises par tous, qui font de la Société ce qu'elle est, avec son impiété, ses conflits, ses famines, ses épidémies,... Prêchant sur Jérémie 14 : 19, Calvin souligne cette responsabilité collective. « Reconnaissions que Dieu est juste en nous punissant... Ne rejetons pas la faute sur les autres, mais sachons que nous sommes tous coupables, voire jusqu'au plus innocent... S'il advient quelque affliction pour l'iniquité qui est au monde, il ne faut point que les justes rejettent la faute sur les autres. (*Objection*) — Mais il n'empêche que si tous les autres leur eussent ressemblés, ce mal ne fût pas arrivé ! — (*Réponse*) « C'est à voir ! Quand nous habitons ensemble, nous voilà comme un seul corps. Ainsi donc, si la plupart s'abandonne à tout vice, d'autant que nous sommes membres du corps, il faut que nous sachions que nous sommes tous coupables. Il est vrai que tous ne le sont pas également : celui qui se sera débordé à tout mal ne sera pas égal à celui qui a tâché de vivre justement : mais parce qu'il est membre du corps, il ne se peut pas qu'il ne soit pas coupable. »

Comme nous remettons à nos débiteurs. Cette conviction de commune culpabilité donne entrée au pardon des offenses qui nous ont été faites, en paroles ou en actes. Si nous voulons nous-mêmes être pardonnés, la rémission qu'il nous faut faire aux autres, « c'est d'ôter volontairement de notre cœur toute colère, haine, désir de vengeance, et de mettre en oubli toute injure et offense qui nous ont été faites, sans garder aucune malveillance contre personne ; ...de nous efforcer de tout notre pouvoir de revenir en grâce auprès d'eux, nous réconcilier avec eux, avoir paix, amour et charité avec eux, leur faire tout service et plaisir... ».

Notre rémission sera acquise quand nous aurons fait la nôtre aux autres, quand notre cœur sera « entièrement vide et purifié de toute haine, envie, malveillance et vengeance » (*Institution*, xx, 45). Toutefois, le pardon que nous demandons pour nous-mêmes ne dépend pas de celui que nous accordons aux autres : « mais Christ a voulu, par ce moyen, nous exhorter à oublier toutes les offenses qu'on nous a faites, et en même temps confirmer et mieux ratifier l'assurance de notre propre absolution, comme en faisant servir ceci d'un sceau ». (*Com. Mt 6 : 12.*)

Le Réformateur va encore plus loin : il ne suffit pas de ne souhaiter aucun mal à ceux qui nous ont offensés ou fait tort. Il nous faut désirer leur profit et leur salut. « Dieu veut que nous soyons soigneux du salut de ceux qui attirent sur eux la ruine, en nous donnant sans cause fâcherie et tourment... Il veut que nous montrions que nous sommes marris de leur condition,

quand ils périssent ainsi à leur escient... Il nous faut le prier qu'ils viennent à être convertis, afin que d'ennemis ils nous soient faits amis. » (*Com. Rm 12 : 14.*)

6° — *Ne nous induis point en tentation...* Cette requête correspond à la promesse que Dieu nous a faite d'imprimer sa foi dans nos coeurs. Par sa grâce, le Saint-Esprit nous adapte et forme à l'obéissance envers Dieu ; il nous fortifie pour tenir tête aux embûches et aux attaques de Satan, car nous n'avons la force de bien et saintement vivre que si Dieu nous la donne.

« Toutes les mauvaises conceptions de notre entendement ²²... sont des tentations », qu'elles proviennent des désirs de notre nature humaine ou des suggestions de Satan. Sont tentations *de droite* : richesses, puissance, honneurs, et toutes celles qui conduisent à oublier Dieu ; tentations *de gauche* : la pauvreté, le mépris, les afflictions et toutes choses par lesquelles perdant courage, confiance et espérance, les hommes finissent par s'éloigner de Dieu.

Mais délivre-nous du Malin. Pour faire la preuve de la sincérité de nos sentiments envers lui, augmenter nos forces spirituelles, pour mortifier en l'exerçant notre nature humaine et pour la purifier, Dieu permet que nous soyons tentés ou éprouvés (xx, 46). « Rejetons tous nos soucis sur le Seigneur, car nous ne sommes ni de fer ni d'acier (comme on dit), ni si insensibles que nous ne puissions être ébranlés par les tentations. Mais toute notre consolation et notre soulagement sont de mettre ou, pour mieux dire, de décharger dans le sein de Dieu tout ce qui nous tourmente. Il est vrai que la confiance apporte la tranquillité à nos esprits, mais à condition que nous nous exerçons à la prière. Chaque fois que nous sommes assaillis de quelque tentation, recourrons donc aussitôt à l'oraison, et en toute liberté. » (*Com. Ph 4 : 6.*) En toute circonstance, rappelons-nous cette maxime : « C'est par le seul pouvoir de Dieu que nous demeurons fermes et pouvons tout ce que nous pouvons ».

Les trois premières requêtes nous appelaient au renoncement pour l'honneur et la gloire de Dieu ; les trois autres demandes nous créent des obligations. Nous avons vu celles qui découlent de notre demande de pardon. D'une certaine manière, nous avons donc à exaucer nous-mêmes nos propres prières, non seulement les nôtres, mais celles de nos frères et sœurs dans l'Eglise. Je dois être attentif à ceux à qui manque le pain du jour : celui du corps, du cœur ou de l'esprit, et leur apporter l'aide que je dois pour qu'ils participent aux bénédicitions de Dieu. De même, ma prière m'oblige à me garder de tout ce qui peut m'inviter à mal faire, non pour moi seulement, mais pour les miens et ceux de la communauté tout entière.

²² C'est-à-dire : l'intelligence sensible, la sensibilité intelligente, ou la pensée unie au cœur.

Ainsi, « les oraisons des chrétiens doivent être communes et tendre à l'édification, au profit général de l'Eglise, et à l'avancement public de la communion des fidèles. Car, par ces requêtes, nul ne demande qu'il lui soit donné à part, mais tous en commun nous requérons notre pain, que nos péchés nous soient remis, que nous ne soyons induits en tentation, mais que nous soyons délivrés du Malin ». L'Oraison dominicale nous apporte tout ce qu'on peut penser pour les louanges de Dieu, et tout ce que nous pouvons désirer pour notre profit et notre commodité. Bien malin qui serait capable d'inventer un meilleur formulaire ! Quoiqu'avec des paroles différentes, les prières de l'Ecriture nous sont suggérées par le même Esprit, et leur sens n'en diffère jamais.

VI. L'EXAUCEMENT — LE COMBAT DE LA FOI

1. Promesse et permission.

« C'est la confiance que nous avons en Dieu : que si nous demandons quelque chose selon sa volonté, il nous exauce. Et si nous savons qu'il nous exauce, quoi que nous lui demandions, nous savons que nous recevons ce que nous lui avons demandé » (1 Jean 5 : 14-15).

La prière de la foi, avons-nous dit, s'arc-boute sur les promesses de Dieu. « L'Apôtre affirme que les fidèles ne désirent et ne demandent rien à Dieu qu'ils n'obtiennent. Toutefois, quand il dit que tous les désirs des fidèles sont exaucés, il parle des désirs saints et modestes, et qui sont modérés à la règle de l'obéissance... Car, en leurs prières, les fidèles regardent toujours ce que Dieu ordonne... Néanmoins ce repos et cette assurance ne doivent point éteindre en nous l'ardeur de prier, au point que celui qui est certain de l'issue heureuse s'abstienne d'invoquer Dieu. Car la certitude de la foi n'engendre ni la stupidité ni la nonchalance » (Com. 1 Jn 5 : 15).

Nos requêtes doivent être conformes à ce que Dieu nous a promis, mais aussi à ce qu'il nous permet de demander. Dans la parabole du cep et des sarments, le Christ unit promesse et permission : « Si vous demeurez en moi et que mes paroles demeurent en vous, demandez tout ce que vous voudrez, et cela vous sera accordé » (Jean 15 : 7). Qu'on ne sépare donc pas l'ordre de sa condition. Nous ne sommes pas libres de demander n'importe quoi pour satisfaire nos appétits ou ambitions. « Dieu veut que nous lui portions ce respect de nous enquérir, pour savoir ce qu'il nous permet et trouve bon, et que nous le fassions en toute modestie. » Dans cette limite toutefois, ne craignons pas de lui demander quelque chose hors de son approbation expli-

cite, car certains pourraient alors objecter : « Eh bien ! Je ne prierai pas du tout, car j'offenserai mon Dieu si je voulais le soumettre à mes désirs ; certes, je pourrais bien lui demander ceci ou cela, mais je ne veux le contraindre en rien ! » — Il ne faut point, dit Calvin, user de tels subterfuges. Que faut-il donc ?... Déployons nos cœurs devant Dieu, comme dit le Psalme (62 : 9), et n'ayons rien d'entortillé. Mais dès que quelque désir surgira en nous : « Or ça, demandons-nous, m'est-il licite de souhaiter ces choses-là ? Dieu me le permet-il ? » Eh bien ! faisons-en l'examen : que ce que nous avons à cœur soit là déployé ; et quand Dieu l'aura connu, que nous soyons disposés à le prier selon sa volonté. Quand nous ferons ainsi, nous penserons qu'il ne faut point que nous venions devant Dieu la tête levée... mais qu'il faut que nous lui soyons sujets en tout et partout ». Ne désirons rien que nous n'osions demander²³.

La prière allie avec finesse des émotions réputées contraires : la tristesse que suscite le sentiment de ce qui nous trouble, nous inquiète et nous éprouve, et la joie d'acquiescer à la volonté de notre Dieu et Père, d'espérer au sein des plus grandes détresses et d'apercevoir le port qui nous devient plus proche (Cf. *Com. Ac* 16 : 25).

2. *Au bon plaisir de Dieu.*

Par sa promesse (Jn 15 : 7), liée aux « fruits » que nous devons porter, le Christ « restreint les désirs de ses fidèles à la droite règle de bien prier, qui assujettit toutes nos affections au bon plaisir de Dieu... Les siens veulent et désirent... une vertu vigoureuse du Saint-Esprit qui les fasse fructifier » (*Com. Jn* 15 : 7). « Avant que nous puissions faire une oraison, il est nécessaire que les prémisses du Saint-Esprit nous soient données. Car il n'y a que lui qui soit le maître capable de nous faire prier comme il convient : lequel non seulement nous met les mots en la bouche, mais aussi gouverne nos affections intérieures. » (*Com. Ac* 1 : 14.) Telle est l'idée centrale, la plus ancrée au cœur du croyant qui prie son Dieu sur sa promesse, mais sous le contrôle de son Esprit, selon ce qu'il permet : au bon plaisir de Dieu, et « au futur optatif ».

A l'affirmation de l'Apôtre : « Celui qui sonde les cœurs sait quelle est la pensée de l'Esprit, parce que c'est selon Dieu qu'il intercède en faveur des saints » (Rm 8 : 27), Calvin commente : « C'est là une raison remarquable pour nous confirmer en cette assurance que nous sommes exaucés de Dieu, quand nous prions par son Esprit. Car il connaît intimement nos souhaits et nos

²³ *Sermon sur Job 6 : 8-14, Calv. Op. XXXIII, p. 296.*

prières comme étant les pensées et les conceptions de son Esprit... Comme saint Paul a attesté que Dieu nous aide déjà en nous prenant pour nous mettre, par manière de dire, en son giron, ainsi maintenant il ajoute une seconde consolation, à savoir que nos prières ne seront point vaines, vu que Dieu lui-même est celui qui les conduit et les modère... Ainsi, Dieu nous conduit et nous conforme à son plaisir. Il s'ensuit qu'il ne peut se faire que ce qui est conforme à sa volonté, par laquelle toutes choses sont gouvernées, demeure sans effet... Le point principal — et comme le fondement de la prière — est de nous accorder avec la volonté du Seigneur, car il n'est ni tenu ni obligé par nos propres désirs. C'est pourquoi, si nous voulons que nos oraisons soient agréables à Dieu, il faut le prier qu'il lui plaise de les régler à son bon plaisir », et qu'il nous fasse trouver bon tout ce qu'il fait et que nous puissions nous y accorder non par force, mais de bon gré.

Un exemple de prière « sous si et condition » est celle du serviteur d'Abraham à la recherche d'une épouse pour son fils Isaac, qui n'a formulé sa requête que « par un mouvement secret du Saint-Esprit ». (*Com. Gn 24 : 12-27.*)

Notre « ordre de bataille ». Chacune des trois dernières demandes de l'Oraison dominicale exige que nous nous associons nous-mêmes à notre requête, en vue de son exaucement par Dieu. Voici la même exigence chaque fois que nous prions ou intercérons pour quoi que ce soit de personnel : perplexité, maladie, danger, secours... En effet, « la tranquillité de la foi n'a nulle affinité avec la paresse : car quiconque attend une heureuse issue du Seigneur regarde en même temps aux moyens qu'il a en main et les applique à l'usage présent ». Ainsi donc, si résolus que nous soyons de nous appuyer sur Dieu seul, n'omettions rien de tout ce qui nous semble utile ou opportun de faire nous-mêmes (au besoin en demandant conseil), pour accompagner notre prière selon l'ordre de bataille que voici :

- nous retirer droit dans le Seigneur ;
- mettre et appliquer en usage tous les moyens qui se présentent ;
- étant préparés à tout événement, continuer de marcher sans crainte partout où le Seigneur nous le commande ;
- enfin, gardons cette modestie, qu'après avoir essayé tous les moyens, nous n'attribuions rien à notre peine, mais soyons fermement persuadés que tous nos efforts ne serviraient à rien si le Seigneur ne les bénissait (*Com. Gn 43 : 12 et 32 : 22.*)

3. *En suspens et en doute.*

Quoi que nous fassions ou souhaitions, « Dieu exauce nos prières comme il connaît nous être bon ». Telle est la certitude

de notre foi : elle n'exige ni ne constraint, elle acquiesce. En effet, Dieu veut nous tenir — et il nous faut demeurer — en suspens de beaucoup de choses ; non pas en suspens de rien, mais comme étant au guet, jusqu'à ce qu'il apparaisse que Dieu nous a exaucés (*Com. Ps 5 : 4*) ; car notre foi ne sera jamais frustrée si elle s'appuie sur la miséricorde de notre Père et sur sa vérité. Quand nous lui demandons notre pain ordinaire, nous ne sommes pas assurés qu'il nous enverra bonne moisson et belle vendange. C'est à lui d'en décider, à nous d'attendre, patiemment, ce qu'il lui plaira.

Calvin prêchant le 27 août 1562, vingt mois avant sa mort, sur 2 Samuel 12 : 16 : « Par exemple, dit-il, quand je serai malade, je prierai Dieu qu'il me prenne en pitié et qu'il me donne allègement quand la douleur me pressera, et qu'il me rétablisse, et que j'obtienne la guérison. Or je ne serai pas pour autant assuré que Dieu veuille me délivrer de cette maladie-là ; peut-être même veut-il me retirer du monde ! Or, quoi qu'il en soit, je ne me lasserai pas de prier, attendant l'issue qui lui plaira, et je serai même confirmé dans ma requête. Ce n'est pas à dire qu'il le fasse sitôt que je le demande, que je sois immédiatement soulagé ; car la maladie pourra être longue, et au lieu d'adoucir ma douleur, il pourra l'augmenter. Or si on disait que nous prions sans foi quand nous ne sommes pas certains de telle particularité, ce serait mal parler ; mais c'est afin que Dieu nous donne accès de venir à lui et, en nous le donnant, qu'il nous montre par effet que nous n'avons pas été frustrés en le suppliant. D'ailleurs, il veut nous tenir en suspens de beaucoup de choses ».

Quelques jours plus tôt, il prêchait : « La foi n'est pas une spéculation oisive !... Il nous faut être bien assurés que Dieu ne nous a point mis en oubli et que nous avons un tel accès auprès de lui, qu'à la fin nous sentirons qu'il nous a pris en pitié. Quant à cela, la promesse de Dieu doit nous être sûre. Mais quand nous voudrions avoir le mot qu'aujourd'hui ou demain il nous rendra la santé, nous ne saurions ; même nous sommes en doute de vivre ou de mourir... »²⁴. Cependant, dans le fait même de prier, dans le désir que nous en avons, « reluit la présence de la grâce céleste, parce qu'un homme ne pourrait jamais concevoir de lui-même en son cœur une prière sainte et bonne... Le Saint-Esprit lui-même nous en dicte ou suggère le moyen et la manière » (*Com. Rm 8 : 26*).

Ne nous hâtons donc pas de parler de prières inexaucées : elles ne le sont qu'en apparence. D'abord Dieu est près de tous ceux qui l'invoquent, et il a promis de les secourir avant qu'ils aient la bouche ouverte pour solliciter son aide. Le désir de prier ne leur est-il pas donné par son Saint-Esprit ? C'est dire qu'avant que nous ouvrions la bouche et prononcions une syllabe, Dieu

est prêt et disposé à nous secourir. Mais « il ne le montre pas toujours à l'œil ». Telle est « sa façon ». Bien avant que nous ne pensions qu'il nous a tourné le dos, il nous a déjà pris en pitié²⁵.

Quand il ne nous exauce point en apparence, nos prières n'en sont pas inutiles pour autant ; au contraire, elles nous profitent, et nous sentirons — dans la repentance et l'humilité — Que Dieu n'a point oublié nos demandes. « Car, à la fin, Dieu nous montrera qu'il n'a pas été sourd à nos requêtes, mais qu'il les a entendues pour nous donner dans nos afflictions tel allègement qu'il connaît nous être convenable et utile à notre salut »²⁶. L'Apôtre l'a vécu au plus profond de son être quand le Seigneur a répondu à sa prière tout autrement qu'il le souhaitait : « Ma grâce te suffit ! » (2 Co 12 : 8). « Si la délivrance qu'il désirait lui eût été profitable, elle ne lui aurait jamais été refusée », affirme Calvin. Ne pensons surtout pas que sa prière ait été inutile parce que rejetée. S'il y a deux façons de demander, « il y a aussi deux manières de recevoir... Nous demandons *simplement* les choses pour lesquelles nous avons une promesse certaine », par exemple les requêtes de l'Oraison dominicale, que nous présentons à Dieu avec assurance et sans exception. Mais il ne nous appartient pas de prescrire le moyen ou le temps, sauf à nous exprimer « sous SI et condition ». L'Apôtre ne l'ignorait pas.

« C'est pourquoi quant au but de son oraison, il ne faut point douter qu'il n'ait été exaucé, bien qu'il ait été refusé quant à la forme... Nous devons nous contenter de sa grâce, c'est-à-dire de ce qu'il ne nous délaisse point : Ma grâce te suffit... Dieu nous répond quand il confirme nos coeurs par son Esprit, et nous soutient par sa consolation pour que nous ne perdions espoir et patience. Il veut que saint Paul se contente de sa grâce, et qu'il ne refuse pourtant point la verge »... « Les vallées sont arrosées de pluies pour être fertiles : et cependant les hauts coupeaux des montagnes demeurent secs et stériles. Il faut donc que celui qui veut recevoir la rosée céleste de la grâce spirituelle de Dieu soit fait vallée. » (Com. 2 Co 12 : 8-9.)

Commentant Jacques 5 : 18, Calvin exprime une réalité spirituelle d'une vigueur incomparable pour nous rendre certains de l'utilité ecclésiale de nos prières et de la nécessité d'y persévéérer malgré toutes apparences contraires : « Puisque le commandement de prier est commun à tous universellement, et la prière commune, il s'ensuit que l'effet sera commun aussi ». Emerveillons-nous donc, car nous ne comprendrons jamais « l'amas infini des dons que Dieu assemble et entasse sur nous ».

²⁵ Sermon sur Job 19 : 1-12, Calv. Op. XXXIV, p. 100.

²⁶ Sermon sur Deutéronome 9 : 25-29, p. 721-722.

4. *Les prières sans promesses.*

Elles doivent être faites « sous SI et condition ». L'énoncé en est clair dans *l'Institution chrétienne* (III, xx, 50). « En toute oraison, il nous faut soigneusement garder de ne vouloir assujettir ni lier Dieu à aucunes circonstances précises, ni lui déterminer, constituer ou limiter ni temps, ni lieu, ni façon ou manière de faire et accomplir ce que nous requérons. » Nous acceptons deux choses : en premier lieu d'être gouvernés par les lois de sa divine providence ; ensuite que le Seigneur, à sa façon, diffère nos désirs jusqu'à ce qu'il le veuille. Les allusions de Calvin aux prières sans promesses spéciales sont nombreuses dans ses prédications sur 2 Samuel, si proche du terme de sa vie, alors qu'il est torturé de multiples douleurs. « Il nous faut — dit-il en petites phrases coupées de sa courte respiration — il nous faut prier Dieu qu'il nous allège notre douleur, mais il nous faut aussi tenir en bride, parce que Dieu ne nous a pas révélé ce qu'il veut faire, qu'il faut nous soumettre à lui, et qu'il dispose de notre vie et de notre mort, comme il lui plaît, qu'il nous faut contenter, soit que la douleur s'aggrave, soit qu'elle passe, afin de ne point faillir. Quand il lui plaira même de nous retirer de ce monde, que nous soyons prêts d'en partir, et qu'en somme nous ayons sa volonté comme notre règle pour surmonter toutes afflictions et nous y assujettir entièrement. »

5. *Bienvenus auprès de Dieu.*

En priant Dieu, nous n'avons pas la certitude de ceci ou de cela en particulier ; soyons seulement persuadés que nous sommes les bienvenus auprès de lui, car « l'ouverture en est faite par sa grâce ». « D'ailleurs, la prière apporte toujours son fruit, mais nous ne savons pas comment, et parce que cela dépasse nos sens, il nous faut attendre avec patience, et cependant que nous persévérons toujours à le prier. » (2 S 2 : 16.) Saint Paul lui-même nous exhorte « à ne pas douter que, de son côté, Dieu ne soit prêt à effacer toutes nos larmes et les retourner en rire, à savoir de nous donner matière non seulement pour adoucir notre deuil et angoisse, mais que nous puissions comme rire à pleine bouche, afin de nous réjouir, voyant sa bonté inestimable qu'il démontre envers nous ». (2 S 12 : 24.)

Et voici sa conclusion dans *l'Institution* (xx, 51) : « Nous acceptons d'être gouvernés par *les lois* de sa divine providence, et que le Seigneur diffère nos désirs à l'heure de sa volonté. Même si nous ne le voyons pas à l'œuvre, nous sommes sûrs qu'il nous est toujours présent : le moment viendra où il nous montrera qu'il n'a jamais fait la sourde oreille à nos prières, alors même

qu'elles nous semblaient rejetées et méprisées... Notre foi nous certifie ce que notre sens n'aura pu apercevoir : c'est que nous aurons obtenu de Dieu tout ce qui nous aura été bon... Ainsi se fera que nous posséderons toute abondance en pauvreté, toute consolation en affliction... Le Seigneur notre Dieu nous tiendra lieu, lui seul, de toutes choses, puisqu'il contient tous les biens en soi-même, ce qu'il nous révélera au jour du jugement, auquel il manifestera pleinement son règne ».

6. Avec notre partie adverse.

Quand nous prions les trois dernières demandes de l'Oraison dominicale, nous sommes seul à seul avec Dieu. D'autres fois, nous nous présentons « avec notre partie adverse » : quand quelqu'un nous afflige ou nous tourmente injustement, quand la pauvre Eglise du Christ est cruellement persécutée.

Seul à seul, nous ne songeons pas à prendre notre propre défense : nous faisons Dieu témoin de notre indignité. Mais, contre notre partie adverse, nous pouvons plaider notre cause et alléguer notre intégrité. Alors, nous ne dirons pas simplement : « Seigneur, pardonne-nous nos péchés »... mais : « Seigneur, quoi que nous soyons, la querelle que nous débattons est pourtant bonne et sainte, car elle est tienne... Et ainsi, Seigneur, puisque nous sommes tourmentés et persécutés pour ta vérité et pour ton Nom, maintiens cette cause ; et bien qu'il y ait beaucoup d'infirmités en nous, sache toutefois que nous tendons à ce que tu sois honoré. Car, quand nous désirons que ta parole soit purement prêchée, ce n'est pas à autre fin, sinon que tu sois servi et que toutes créatures te fassent hommage... Tu connais, Seigneur, que notre zèle est bon... Montre-nous que ce n'est pas en vain que nous t'avons invoqué, approche-toi de nous pour nous secourir, puisque nous ne cherchons rien d'autre que ton Royaume soit dressé au milieu de nous ».

Voilà comment nous pourrons alléguer notre justice, « mais ce ne sera point de Lui à nous, mais au regard de notre partie adverse »^{26b}. Ainsi David accusant ses ennemis met en avant son innocence afin de mieux sentir la faveur de Dieu, mais il se plaint aussi de leur cruauté, afin que Dieu soit plus enclin à l'aider. C'est pourquoi plus la cruauté de nos ennemis nous effraye, plus doit-elle aiguiser notre ardeur à prier. Et bien que Dieu n'ait nul besoin d'être averti ou sollicité, l'usage et le but de notre prière est qu'en déclarant familièrement à Dieu les maux et les soucis qui nous pressent, et nous en déchargeant sur lui, nous avons l'assurance qu'il a égard à nos nécessités (Cf. Com. Ps 17 : 9).

^{26b} Sermon sur 2 Samuel 22 : 20. p. 647.

Dans son *Commentaire au Psalme 79* : 6 : « Répands ta fureur sur les gens qui ne te connaissent pas, et sur les royaumes qui n'invoquent pas ton Nom », Calvin expose les conditions d'une telle prière. Ne contrevient-elle pas à la charité ? Nos propres maux ne doivent pas nous préoccuper au point de ne pas souhaiter que les autres en soient soulagés avec nous. Plutôt que de désirer la ruine des incrédules, les fidèles ne devraient-ils pas se soucier de leur salut ? Pourtant, cette requête est légitime, mais à plusieurs conditions.

— Aucun fidèle ne peut la prononcer pour son compte personnel ou en son propre nom.

— Si quelqu'un veut faire légitimement de telles prières, « il faut qu'il soit mené d'un zèle public », qu'il ait « revêtu la personne du public », et ait épousé la cause de toute l'Eglise pour en avoir soin ».

— Il est essentiel que le prieur public ne tienne aucun compte de soi-même, « en sorte que les torts faits à sa personne ne le chatouillent point, que ses affections charnelles ne le transportent point contre ses ennemis : mais que s'oubliant soi-même, il ait seulement égard au salut commun de l'Eglise, et qu'il le procure ».

— Pour qu'il ne soit pas poussé d'un zèle inconsidéré, le prieur public doit invoquer l'Esprit de prudence et de jugement.

— Quant aux fidèles, eux aussi doivent renoncer à toute idée de profit particulier, et ne vouloir procurer que celui de toute l'Eglise.

— Qu'ils regardent au Christ et n'anticipent point sur le jugement de Dieu en le priant de perdre « ceux-ci » ou « ceux-là ». Parmi ses ennemis, en effet, le Christ ne destine à la perdition que ceux chez qui il n'y a aucun espoir de repentance. Ainsi, « en souhaitant aux réprouvés la condamnation qu'ils méritent, les fidèles attendent cependant avec patience que le Juge céleste sépare lui-même les réprouvés de ses élus ».

— Par là, les fidèles ne se départissent point des sentiments que la charité requiert : car, s'ils souhaitent que tous soient sauvés, ils savent bien que « certains sont les ennemis de Jésus-Christ, qu'il n'y a pour eux nul espoir d'amendement, et que leur perdition est toute certaine ».

— Enfin, sous la conduite du Saint-Esprit, les fidèles élèvent leurs esprits au jugement de Dieu, « si bien qu'étant prêts à pardonner, ils n'adjudgent pas indifféremment à mort tous les ennemis par qui ils auront été offensés, mais les seuls réprouvés ».

On se souvient de la lettre furibonde que Calvin adressa à certains pasteurs français qui n'avaient pas craint de louer publiquement Dieu de l'assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré en 1562, et d'envisager son éternelle damnation.

7. Lutter de main à main avec Dieu.

Le commentaire de Calvin sur la lutte de Jacob avec l'« homme » (Gn 32 : 24-28) est peut-être, aux yeux de ceux qui sont exercés aux combats spirituels, l'une de ses plus belles pages. Elle est aussi le point culminant de cette étude et, à ce titre, mérite d'être longuement reproduite.

« Il n'est pas dit que Satan, ou quelque homme mortel, ait lutté avec Jacob, mais Dieu même, afin que nous sachions qu'il éprouve notre foi et que toutes les fois que nous sommes éprouvés nous avons affaire avec lui, non seulement parce que nous combattons sous sa conduite mais parce qu'il descend en un même camp pour combattre contre nous afin d'éprouver nos forces. Bien que cela semble absurde de prime abord, toutefois l'expérience et la raison montrent que c'est véritable. Car ainsi que toutes les prospérités procèdent de sa grâce, ainsi les adversités sont ou des verges par lesquelles il châtie nos péchés ou des enseignements pour fonder notre foi et notre patience. Or puisqu'il n'y a aucune sorte de tentation par laquelle Dieu n'examine ses fidèles, la similitude convient proprement qu'il entre dans la lutte comme pour combattre de main à main.

« Ce qui a donc été une fois montré en notre père Jacob sous une forme visible s'accomplit tous les jours en chacun des membres de l'Eglise, de sorte qu'il leur est nécessaire, dans leurs tentations, de lutter avec Dieu. Il est vrai qu'il nous tente d'une autre façon que Satan, mais parce que lui seul est l'auteur de la croix et des afflictions, et que lui seul crée les ténèbres et la lumière, comme dit Esaïe (45 : 7), il est dit qu'il tente en tant qu'il éprouve et examine notre foi... Nous ne combattons contre lui que par sa puissance et par ses armes, car en nous livrant le combat il nous équipe en même temps pour y résister, de telle sorte qu'il combat et contre nous et pour nous. Bref, cette lutte est équilibrée de telle sorte qu'en nous assaillant d'une main il nous défend de l'autre, et même, puisqu'il nous donne plus de force pour résister qu'il n'en emploie à nous combattre, nous pouvons dire bien proprement et à propos qu'il lutte contre nous de la main gauche et pour nous de la main droite. Car en combattant bien légèrement contre nous, il nous donne des forces invincibles pour nous faire triompher. Il est vrai qu'il demeure entier quant à soi, mais on ne saurait autrement exprimer cette double manière par laquelle il procède avec nous : qu'en nous frappant d'une verge d'homme, il ne déploie pas pleinement ses forces dans la tentation, mais en nous octroyant la victoire de notre foi il est plus fort que soi-même en nous.

« Bien que ces façons de parler semblent bien âpres, toutefois la dureté s'adoucira assez quand on en viendra à la pratique, car si les tentations sont des combats, sachons qu'elles ne nous adviennent point par hasard mais qu'elles nous sont envoyées et

enjointes de Dieu ; d'où il s'ensuit qu'il tient le personnage d'un adversaire qui combat contre nous. Et de là dépend le reste, à savoir qu'il apparaît faible contre nous dans la tentation afin de triompher en nous...

« Au reste, ce passage enseigne qu'il nous faut désirer la bénédiction de Dieu encore que nous ayons expérimenté sa présence dure et lourde jusqu'à avoir les membres rompus et meurtris, car il vaut mieux pour les enfants de Dieu d'être bénis par lui en étant mutilés et à demi-brisés, que de désirer la paix en laquelle ils s'endorment, ou de se retirer de la présence de Dieu pour l'abandonner et se déborder avec les méchants. »

VII. PERSÉVÉRANCE ET ACHARNEMENT

1. *Ne jamais cesser de combattre.*

« Tous les enfants de Dieu sont en ce monde comme des lutteurs ou des combattants parce que Dieu les exerce en ce monde par diverses luttes » (*Com. Gn 32 : 24*).

Quand il est question de prier, nous sommes distraits et inconstants : c'est l'un de nos plus grands vices ! Il n'est pas possible de prier Dieu en trois mots, comme en passant : nous devons persévérer dans la prière, sans nous lasser jamais. Or « nous sommes volages ; aussitôt que nous avons la bouche ouverte, nos esprits se distraignent ailleurs ; et puis, quand nous avons prié Dieu pour un coup, il nous semble que c'est assez, quasi trop »²⁷.

En priant, ayons cette persévérance qui va jusqu'à l'importunité, selon l'exhortation de notre Seigneur (Lc 18 : 1-8), et de l'Apôtre : « Faites en tout temps, par l'Esprit, toutes sortes de prières et de supplications » (Ep 6 : 18). « Il faut, commente Calvin, combattre par oraisons : car l'invocation de Dieu est le principal exercice de la foi et de l'espérance : c'est elle-même qui reçoit de Dieu toutes sortes de biens... Pour ne point se lasser, il faut persévérer d'une promptitude de cœur et continuer de prier d'une affection constante, quand nous n'obtenons pas tout aussitôt ce que nous demandons ». Quand un homme fidèle se sait affligé par Dieu, il ne cessera de persévérer à lui demander d'être le médecin des plaies qu'il aura faites²⁸.

Dans l'affliction, prions aussi bien qu'en temps de prospérité ; exerçons notre foi en invoquant Dieu, sans jamais perdre cou-

²⁷ *Sermon sur Deutéronome* 9 : 25-29., Calv. Op. XXVI, p. 718.

²⁸ *Sermon sur Job* 27 : 10, Calv. Op. XXXIV, p. 475.

rage, sachant que les afflictions tourneront en bien et à salut, même si nous avons à être importuns tout le temps de notre vie. Calvin aime à répéter en forme de proverbe : « Quand Dieu frappe d'une main, il soutient de l'autre ».

2. *Soyons bons théologiens.*

Confrontés à des exaucements différés, gardons la tête froide, une mémoire fidèle, et tâchons d'être, si je puis dire, de bons théologiens.

Retenons bien cette doctrine que Dieu a été miséricordieux dès le commencement. S'il semble qu'il se montre parfois rigoureux et rejette nos prières, « ne pensons point toutefois qu'il soit autre que sa nature ne porte, ou qu'il ait changé de propos ». (*Com. Ps 25 : 6.*) S'il ne nous aide pas « du premier coup », souvenons-nous que ce n'a pas été toujours ainsi. Il a maintes fois répondu à des prières faites avec vérité. Mais, quand il diffère, c'est justement — c'est-à-dire avec justice — que cela arrive, car nous ne pouvons prétendre soumettre Dieu à nos désirs. Et encore, même quand il diffère de secourir les siens — l'invoquaient-ils de tout leur cœur — il ne les abandonne jamais. La preuve ? C'est tout ce qu'il a déjà fait pour nous. Si nous venions à l'oublier, comme ces disciples qui craignaient de manquer de nourriture après la (première) multiplication des pains (*Mc 6 : 30-44*), le Christ nous demanderait : « N'avez-vous donc pas de mémoire ? »

Dans son 137^e Sermon sur Job 35 : 8-11²⁹, Calvin complète cette méthode aidant à persévérer de bonne humeur dans la prière en attendant ou espérant un exaucement qui n'a pas encore eu lieu.

Souvenons-nous d'abord qu'il est notre Créateur, et que nous sommes dans sa main. Disons-nous donc : « Je suis dans la main de mon Dieu ; puisqu'il m'a formé, c'est à lui de me régler ma vie ; il faut qu'il pourvoie à toutes mes nécessités. Je tiens tout de lui ; que je me laisse donc gouverner par sa main et selon son plaisir ».

3. *Récapitulons ses grâces !*

Ensuite, pour estimer les grâces qu'il est prêt à nous accorder, rafraîchissons-nous la mémoire de tant de biens qu'il nous a dispensés, et qu'il ne cesse encore de nous distribuer tous les

²⁹ *Sermon sur Job 35 : 8-11. Calv. Op. XXXV, p. 233ss.*

jours. Cela nous confirmera dans la certitude qu'il nous exaucera. Ne craignons donc point d'aller jusqu'à lui. De plus, nous y pouvons venir avec *action de grâces*... « Voici, mon Dieu, tu me donnes tant de grâces, que c'est assez pour en être ravi quand j'y pense ; et puisque tu t'es montré si généreux envers moi, si tu m'affliges à présent, ne faut-il pas que je sois patient et que je bénisse ton nom ? »...

« Quand donc je voudrai connaître que Dieu est bon et libéral... il faut que j'entre en moi-même, que je pense à tout le cours de ma vie, et que je note les biens que j'ai sentis de sa main. Il faudra bien alors que je sois comme transporté, pour dire : « Eh ! Seigneur ! Si je veux comprendre ta bonté, c'est un abîme si profond que je n'en puis venir à bout ! Car quand je prends une petite portion des signes et témoignages que tu m'as donnés, me voilà tout confus ! Comment donc, Seigneur, parviendrais-je jusques au bout ? »

Voilà comment il faut que chacun, pour son propre compte, note les grâces qu'il a reçues de Dieu en privé. A supposer même que nous ne pensions qu'à ce qui est commun à tout le genre humain en général, cela nous suffirait bien assez pour magnifier Dieu, et de telle manière que quand nous venons à lui pour le supplier de nous délivrer de nos afflictions, nous devons en même temps nous réjouir et le louer de s'être montré si bon Père envers nous. Récapitulons : il nous a donné sens et raison, sa lumière, sa Parole, il nous a reformés à son image, nous avons été baptisés au nom de notre Seigneur Jésus-Christ... Si donc nous sommes parfois mattés par maladie, soucis, douleur, angoisse et crainte, ne perdons pas courage. Apprenons à exalter sa grâce et sa grandeur qui suffisent pour vaincre toutes nos frayeurs (Cf. *Com.* Ps 88 : 1 et 5 : 8).

Mémoriser ainsi les grâces de Dieu nous sert à double usage. D'abord, nous recevons l'assurance que nous ne serons point frustrés en nos prières. Ensuite, armons-nous de patience. La mémoire des bienfaits de Dieu nous console au temps qu'il nous afflige. Ne soyons pas si mauvais que de nous irriter contre lui ; reconnaissions plutôt : « Eh bien ! puisque mon Dieu m'a formé, n'est-ce pas raison qu'il ait tout droit sur moi, et qu'il me gouverne selon son plaisir ? » — Ainsi, alors même qu'il nous afflige, remettons-nous « à sa bonne volonté », et ne cessons point pour autant de nous soumettre à lui. Et pourquoi ? Nous avons tant reçu de sa main, comment ôserions-nous à présent nous libérer de son joug ? Voilà ce que nous devons faire, si nous voulons vraiment prier Dieu en récapitulant ses grâces. N'est-ce pas ce que faisait Corneille qui « priait Dieu continuellement » ? (Ac 10 : 1).

Fions-nous donc autant aux promesses de Dieu qu'aux bienfaits que nous avons déjà reçus.

4. Acquiescement et hardiesse.

« Dans le Christ Jésus, notre Seigneur, nous avons — dit l'Apôtre — la liberté de nous approcher de Dieu avec confiance, grâce à la foi que nous avons en lui. » (Ep 3 : 12.)

Avec son esprit de méthode, Calvin distingue ici trois degrés :
— premièrement, nous croyons aux promesses de Dieu ;
— puis, acquiesçant en elles, nous concevons une confiance, en sorte que nous avons la tranquillité d'esprit. La confiance est requise dans la vraie invocation : elle est la clé qui nous ouvre la porte du Royaume céleste ;
— de là s'ensuit la hardiesse, qui fait qu'ayant chassé toute crainte, nous nous recommandons à Dieu hardiment et avec confiance...

Les fidèles ont la paix avec Dieu : ils s'approchent de lui volontairement et d'un cœur prompt. Si saint Paul nous incite à prier, il exige plus encore la persévérance : nous avons une guerre continue à soutenir ici-bas, et même les plus forts n'y suffiraient pas « s'ils ne recouvreraient chaque jour des forces nouvelles ». Le souverain remède, c'est de continuer à prier (Rm 12 : 12).

L'exemple de cet acharnement nous est donné par Ezéchias³⁰, quand nous l'entendons dire : « Je gazouillais comme la grue et l'hirondelle, gémissant comme une colombe » (Es 38 : 14), il confesse qu'il n'a pu exprimer un seul mot, mais qu'il barbotait, ne sachant quasi ce qu'il devait dire. Confessons que quand notre Seigneur nous pressera en telle sorte que nous ne pourrons pas former une seule requête, ou avoir une oraison bien réglée, la porte toutefois ne nous sera point fermée que nous ne venions à lui. Je dis cela, parce que cette tentation-ci (croire que la porte puisse nous être fermée) est dangereuse... Eh bien ! Il nous faut aussi surmonter cette tentation-là ! Quand donc un homme se sentira en un trouble tel qu'il ne pourra point arracher un seul mot en priant Dieu... et qu'il ne saura par quel bout commencer, quoi qu'il en soit il faut encore prier. Et en quelle sorte ? Que, pour le moins, nous « gazouillions », c'est-à-dire que nous jettons des soupirs et gémissements qui montrent quelque passion excessive, comme si nous étions là à la torture : car Dieu exauce ces gémissements-là ».

Il n'est donc pas question de composer les oraisons des fidèles selon « l'art de la rhétorique » ! Nous n'obtiendrons rien de Dieu par quelque belle parade. Notre Seigneur préfère « que nous n'ayons pas un seul mot d'adroit en nos oraisons, mais que nous jetions là des bouillons et des bouffées, et puis que nous

³⁰ Sermon sur le Cantique d'Ezéchias, Calv. Op. XXXV, p. 544-545.

demeurions là, tout cois : « Hélas, mon Dieu ! hélas, que ferai-je ? et quand nous gémirons ainsi, que nous soyons là entortillés, au point qu'il n'y ait ni commencement ni fin... Notre Seigneur connaît ce langage... et Dieu nous exaucera bien »³¹. « C'est par l'ordonnance de Dieu qu'il advient que nous parvenions à la jouissance de notre rédemption en ahanant, et par des gémissements, et par des soupirs. » (*Com. Rm 8 : 26.*)

Conclusion.

Deux textes du Réformateur nous serviront de conclusion. Le premier, son commentaire sur Michée 4 : 14-15 :

« Apprenons donc d'avoir tout notre appui sur le fondement que Dieu nous donne : que nous ne laissions point d'espérer son salut, bien qu'il semble que tout soit perdu. Car aujourd'hui nous avons plus que jamais besoin de cette doctrine : regardons quel est l'état du monde. Qu'en est-il des troubles que nous voyons aujourd'hui ? Et bien que nous soyons en repos pour un temps, toutefois quelle espérance y a-t-il que nous y devions demeurer ? Où est l'anglet du monde qui se puisse aujourd'hui promettre d'être longtemps en paix ? Et néanmoins voilà notre salut qui doit être perpétuel ! Dieu ne nous promet pas de nous gouverner pour un seul jour, mais c'est à jamais, voire qu'il faut que notre foi outrepasse la mort, et que nous regardions plus loin qu'à la vie présente, nous tenant aux promesses qui nous sont données. »

Enfin, ce commentaire sur le Psaume 65, verset 2 :

« Nos prières ne seront jamais vaines ni frustratoires, parce que, si Dieu les rejetait, il se dépouillerait en quelque façon de sa propre nature... Il n'est pas plus possible qu'il soit sourd aux prières des siens, qu'il n'est possible qu'il se renie lui-même. Si ceci est profondément gravé dans nos coeurs, que c'est le propre et inséparable office de Dieu d'exaucer nos prières, jamais on ne nous arrachera l'assurance de le prier. Et puisqu'il n'est jamais destitué du pouvoir de nous aider, nous espérerons infailablement joyeuse et heureuse issue en toutes choses. »

³¹ Sur les paroles incompréhensibles. Cf. aussi *Sermon sur Job 6 : 2-9.*
Calv. Od. XXXIII p. 291.

PRIÈRES PRIVÉES, PRIÈRES PUBLIQUES

I. PRIÈRES PRIVÉES

Où et comment doit-on prier ?

Expliquant Deutéronome 6, sur la responsabilité des parents d'instruire leurs enfants dans la connaissance et le respect des lois de Dieu, Calvin souligne l'importance de la prière familiale et privée. Pourquoi Dieu l'ordonne-t-il ? Parce que, sans la présence et le secours de Dieu, nous n'existons pas, « nous sommes plus que vides », ne possédons rien en propre, dépourvus de sagesse, de vertu, de justice, d'obéissance naturelle. Puisque Dieu doit subvenir lui-même à tout ce qui nous manque, demandons-lui donc de nous donner ce que nous n'avons pas et, par notre prière, réfugions-nous en même temps et reposons-nous en lui, « afin que nous soyons toujours heureux, et qu'il nous conserve la vie » (v. 24) ³².

Le Christ nous invite à « chercher une retraite qui nous aide à entrer en notre cœur de toute notre pensée ; il nous promet qu'à de telles affections intérieures de notre cœur nous aurons Dieu tout près, dont nos corps doivent être les vrais temples (Mt 6 : 6 et *Institution III, xx, 29*).

Or, note Calvin, « depuis des siècles » les Papistes ont abandonné l'usage de la prière personnelle et secrète, sous prétexte que les églises étaient les demeures privilégiées de Dieu, que le Seigneur nous y écoutait plus volontiers qu'ailleurs, et que notre prière y était meilleure et plus efficace. Mais il n'en est rien ! « car si nous sommes les vrais temples de Dieu, il faut que nous le priions en nous-mêmes, si nous le voulons invoquer en son vrai temple » (*Institutions xx, 30*).

Mais Dieu a également institué les prières publiques. Elles doivent être « cordiales et d'une droite intégrité ». Par elles, nous sommes d'autant plus assurés qu'étant assemblés en un seul corps, confessant publiquement l'unité de la foi, exerçant ensemble la charité, il exaucera ces prières dites d'un commun accord. D'ailleurs « jamais les prières de l'Eglise ne sont vaines ni sans fruit, puisque Dieu donne toujours matière aux siens de lui sacrifier et chanter avec joie » (*Institution xx, 29*).

Deux écueils à éviter : que le fidèle se contente de prier chez lui, ou ne prie qu'à l'église, car l'un ne peut aller sans l'autre.

³² Sermon sur Deutéronome 6 : 20-25. Calv. Op. XXVI, p. 487.

Celui qui refuse de prier dans l'assemblée des fidèles ignore ce qu'est prier à part, à la maison ou ailleurs ; et celui qui ne prie jamais seul chez lui ne saurait faire au temple que des prières frivoles et pleines de vent, puisqu'il tient plus compte de l'opinion publique que du jugement secret de Dieu (Cf. *Institution xx*, 29).

Voici une intéressante remarque de Calvin lors d'un sermon prononcé en 1562, après trente années d'expérience pastorale : elle n'a rien perdu de son actualité. Il s'agit des « prières en commun » (qui ne sont ni les prières publiques du culte, ni les prières secrètes privées), où plusieurs s'expriment librement tour à tour. Ces prières-là, trop souvent, ne sont pas sans danger. « Quand nous avons quelque compagnie avec nous, ou nous jetterons nos pensées d'un côté et d'autre, ou bien, quelquefois, il y aura de l'ambition mêlée, et nous parlerons plus aux créatures mortelles qu'à Dieu. Pour cette cause, il nous est nécessaire de prier en telle sorte qu'il n'y ait que Dieu qui en soit témoin, et que nous n'ayons nul égard aux créatures, afin de n'être point reculés de Dieu, comme chacun peut bien expérimenter en soi que cela se fait. Il y en a beaucoup... à qui il semble qu'ils ont payé Dieu, quand ils auront bien barbotés. Mais ceux qui voudront vraiment s'exercer à prier Dieu, connaissant quels ils sont, gémissent sans sonner mot ou se retirent en un lieu secret où il n'y ait point occasion de se divertir »³³.

Parmi les oraisons familiales ou privées, la « prière de table » jouit d'une place particulière. Suivons l'exemple que nous a donné le Christ (Jn 6 : 11), « de commencer par des prières toutes les fois que nous prenons notre repas. Car toutes les choses que Dieu a destinées pour notre usage sont autant de signes de son amour paternel envers nous et de sa bonté infinie, choses qui nous convient à lui chanter ses louanges. Et l'action de grâces, comme dit saint Paul, est une sanctification solennelle, afin que l'usage de toutes ces choses commence à nous être pur » (1 Tm 4 : 4).

Calvin insiste sur cette prière très généralement abandonnée aujourd'hui. Insistons-y à notre tour, comme il le fait, prêchant sur : « Tu mangeras... en présence de l'Eternel ton Dieu, et tu te réjouiras toi et ta famille » (Dt 14 : 26)³⁴.

« Quand donc on se met à table, il faut bien se garder de prendre notre nourriture sans penser à Dieu. Et pourquoi ? Premièrement, c'est tout souiller si nous ne commençons point par l'invocation de son Nom. De qui prendrons-nous notre nourriture, si nous ne l'avons demandée à Dieu ? Il faut donc que la prière aille devant : elle est comme une dédicace qui se fait, afin que les aliments nous soient purs, et qu'ils nous soient sanc-

³³ *Sermon sur 2 Samuel 7 : 18.* p. 207.

³⁴ *Sermon sur Deutéronome 14 : 28.* Calv. Op. XXVII, p. 304.

tifiés, comme saint Paul en parle (1. Co 10 : 31)... En outre, il nous faut manger comme en la présence de Dieu. Si nous avions cela bien imprimé en notre mémoire, que Dieu préside notre table, il est certain que nous userions d'une autre modération que nous ne le faisons. Or, c'est une véritable preuve de notre chrétienté, que nous pratiquions cette doctrine : c'est que Dieu est au milieu de nous... Il dit : « Quand on boit et qu'on mange, je suis là, présent : il faut que tout vienne en compte devant moi ».

Pour mémoire, signalons l'opinion du Réformateur sur les occasions, les heures et les lieux de la prière, silencieuse ou orale³⁵, le rejet de tout bavardage ou « garrulité »³⁶, les gestes et attitudes, tels que lever les yeux, les mains, l'agenouillement³⁷, qui n'imposent pas de développement particulier.

Par contre, une attention spéciale peut être portée sur la prière personnelle et privée des magistrats et des pasteurs.

L'« esprit » que peuvent avoir ceux qui ont le maniement de la Justice ne peut leur être donné que d'En-haut. « C'est une chose trop excellente que d'exercer l'office de Dieu en ce monde : il faut donc bien que Dieu besogne en ceux qu'il a constitués en état et dignité. Il faut donc que ceux que Dieu choisit s'humilient d'autant plus, ne présumant rien de ce qui est en eux, mais qu'ils demandent l'esprit de prudence, l'esprit de force, l'esprit d'équité ; que Dieu leur donne la vertu de pouvoir fidèlement s'acquitter de leur office. Voilà comment les magistrats, en toute sollicitude et crainte, doivent se recommander à Dieu »³⁸.

Quant aux pasteurs, qu'ils recourent assidûment à la prière personnelle, car ce serait en vain qu'ils sèment la doctrine, enseignent, admonestent, exhortent et soient les messagers de Dieu, si le Seigneur, par sa bénédiction, ne faisait fructifier leur ministère. Ils sont les instruments par lesquels Dieu agit et travaille. Pour que leur ministère porte du fruit, les pasteurs doivent donc s'employer à prier. S'ils sont dans la détresse, qu'ils se souviennent de la vocation que le Christ leur a adressée et de la promesse qu'il leur a faite : « C'est moi qui vous ai choisis, et qui vous ai établis, afin que vous alliez et que vous portiez du fruit, et que votre fruit demeure ; afin aussi que tout ce que vous demanderez au Père en mon nom, il vous l'accorde » (Jn 15 : 16 et 16 : 23). Dieu s'est donc engagé à les aider chaque fois qu'ils lui en feront la demande au nom du Christ. Que les pasteurs sachent bien que Dieu leur promet les dons de la charge qu'il leur confie : qu'ils ne craignent point de manquer de sagesse ou d'intelli-

³⁵ *Commentaire sur les Psaumes*, 55 : 17 — *Institution III*, xx. 50 et *Commentaire sur Actes* 10 : 9.

³⁶ *Institution III*, xx. 29.

³⁷ *Commentaire sur Jean* 11 : 41 — *Sermon sur Job* 11 : 13. Calv. Op. XXXIII, p. 548.

³⁸ *Sermon sur Job* 9 : 23-28. Calv. Op. XXXIII, p. 449.

gence, « car, dit Jésus, mon Père sera prêt avec toute abondance de biens pour vous enrichir suffisamment ».

Toutefois, le Saint-Esprit n'est pas promis aux ministres de l'Evangile pour les dispenser de le demander ou pour l'attendre passivement en dormant : puisqu'il leur est promis, qu'ils le désirent et le demandent (Cf. Lc 11 : 13). « Ceci ne doit point leur donner l'occasion d'être nonchalants, quand ils entendent dire que leur labeur et industrie ne porteront point de fruit, mais que tout le soin et la peine qu'ils auront pris seront inutiles, sinon en tant que le Seigneur y mettra sa bénédiction ; au contraire, ils doivent être diligents à planter et à arroser, pourvu que cependant ils demandent l'accroissement au Seigneur, et l'attendent de lui. »

Les pasteurs, enfin, ne sont pas seulement les messagers de Dieu, mais aussi des « intercesseurs envers Dieu pour qu'il fasse que le errants soient réduits ». — « Après que nous avons prêché, dit Calvin, il faut que nous nous retirions en secret et priions que la doctrine que nous avons annoncée ne soit point rejetée par les méchants, mais qu'il plaise à Dieu de les ramener à leur bon sens, au lieu que Satan les avait détournés »³⁹.

II. LES PRIÈRES PUBLIQUES⁴⁰

« Dieu veut que nous le priions en commun et comme d'une seule bouche, afin qu'il y ait une confession solennelle de notre foi, et que chacun soit édifié par son prochain. Cependant, nous devons prier en public de telle sorte toutefois que nous soyons retirés (en nous-mêmes) et que chacun regarde Dieu là-haut, comme si nous étions devant lui »⁴¹.

Laissons de côté les questions d'ordre liturgique concernant les cultes d'avant et d'après les années 1560, ceux des cinq jours ordinaires de la semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi), du culte d'intercession du mercredi et des cultes du dimanche, pour nous consacrer à « la forme des prières » qui y étaient

³⁸ Sermon sur Deutéronome 9 : 25-29, Calv. Op. XXVI, p. 718 — Sermon sur Jérémie 18 : 23, p. 174. — Commentaires sur Jean 15 : 16 et 16 : 23 et Ephésiens 3 : 14.

⁴⁰ On se référera à : *La Forme des Prières et Chants ecclésiastiques avec la manière d'administrer les Sacrements et consacrer le Mariage, selon la coutume de l'Eglise ancienne*, Calvini Opera, VI, p. 166-223 — Egalement à l'*Introduction* de Rodolphe Peter, remarquable à tous égards et d'une érudition consommée, aux *Sermons sur les livres de Jérémie et des Lamentations*, Supplementa Calviniana, pp. VII-LXII.

⁴¹ Sermon sur Job 11 : 13-20, Calv. Op. XXXIII, p. 549.

prononcées, à leurs intentions, plus qu'au contenu détaillé des demandes. Ces prières sont :

- la confession des péchés ;
- la prière d'illumination avant la lecture du texte biblique et le sermon ;
- la prière d'humiliation, requête et intercession après le sermon ;
- la prière spéciale de l'office du mercredi ;
- la prière pour les calamités ;
- les prières du Baptême et de la Cène.

1. La confession des péchés.

Le texte est celui qu'ont reproduit, au cours des siècles, nos Liturgies réformées jusqu'en leurs plus récentes éditions (1931, 1963), avec quelques allégements de style ou de sens. Il est inattendu de constater que les auteurs du *Projet de Liturgie du Culte dominical*, soumis à l'examen des Eglises réformées depuis septembre 1982, ont repris la prière de Calvin quasi dans sa langue originale au prix d'archaïsmes que leurs prédécesseurs s'efforçaient d'atténuer (p. 18).

Selon l'édition de Strasbourg, suivent alors les paroles d'absolution (reprises presque mot pour mot dans le *Projet*, p. 22), après lesquelles l'assemblée chante les Commandements de la Première Table. Le Ministre dit alors : « Le Seigneur soit avec nous, faisons prières au Seigneur ». Cette courte oraison présente les Commandements qui viennent d'être — ou vont être — rappelés, comme un programme de vie que Dieu lui-même veuille « écrire et imprimer en nos cœurs... afin que sentant sa grâce multipliée sur nous en telle abondance, nous ayons matière de te louer et glorifier... » — Après quoi l'Eglise chante le reste des Commandements.

Cette disposition paraît séduisante : plutôt que de lire les Commandements comme des ordres que nous avons nécessairement transgressés, les considérer — avec la promesse de la grâce de Dieu qui nous fait progresser dans l'obéissance — comme un projet, ainsi qu'on aime à dire aujourd'hui, vers lequel nous tendons avec des forces nouvelles. La confession intervient comme libératrice pour un meilleur service, avec une perception plus aiguë de la grâce en vue de la louange. Un souhait qu'expriment les auteurs du nouveau *Projet*. Mais le rappel des divers Commandements semble mieux à sa place ici, qu'expédié comme un encouragement à bien faire, avant la bénédiction finale.

2. *La prière d'Illumination.*

Avant la lecture des Ecritures et la prédication, le pasteur prononce une prière dans laquelle il demande⁴² :

- que Dieu détourne sa face de nos offenses ;
- qu'il lui plaise de nous regarder en la face de son Fils bien aimé, mort pour nous ;
- qu'il veuille, par son Saint-Esprit nous illuminer dans la vraie intelligence de sa Parole et que nous la recevions ;
- que nous mettions notre confiance en notre Dieu et Père, pour le servir, l'honorer, le glorifier en toute notre vie, puisqu'il lui a plu nous appeler au nombre de ses serviteurs et enfants.

3. *La prière après le sermon.*

A. — Humiliation et requête :

Après le sermon, qui dure une heure mesurée au sablier, le pasteur, au nom de l'assemblée, demande pardon à Dieu de toutes les distractions ou inattentions qui ont empêché les fidèles de rester attentifs et réceptifs.

Puis il formule quelques requêtes assorties à la prédication du jour, et sollicite de Dieu la grâce de mettre en pratique les enseignements de l'Ecriture.

Enfin, avant de présenter l'intercession de l'Eglise, le Ministre rappelle à Dieu ses promesses d'exaucer les prières faites au nom de son Fils Jésus-Christ, qui s'est lui-même engagé à être présent au sein de l'assemblée des fidèles, à intercéder pour eux auprès de son Père, et à lui demander tout ce que l'Eglise s'accorderait à solliciter ici-bas (Jn 16 : 23 ; Mt 28 : 20). Il indique le plan de l'intercession qui va suivre et demande, en ces termes, la direction divine :

« C'est pourquoi, en confiance de ta sainte doctrine et de tes promesses, puisque nous sommes ici rassemblés devant ta Face, et au nom de ton Fils, notre Seigneur Jésus, nous te supplions affectueusement, notre bon Dieu et Père, au nom de notre Sauveur et Médiateur unique : veuille, par ta clémence infinie, nous pardonner gratuitement nos offenses, et attirer et éléver à toi nos pensées et nos désirs, de sorte

⁴² *Supplementa Calviniana*, vol. VI. p. XXIX et XXX.

que de tout notre cœur nous te puissions requérir et invoquer, mais selon ton bon plaisir et volonté, laquelle seule est raisonnable »⁴³.

Ce texte est un chef-d'œuvre d'équilibre de pensée. Que le lecteur pèse chaque mot et vérifie que tout ce que Calvin, suivant les Ecritures, enseigne sur la prière, se trouve ici rappelé en bon ordre, et mis en pratique sans aucune omission. Fait notable : afin d'être réellement et légitimement *fondées*, ces prières sont assorties, entre parenthèses, des références bibliques qui établissent les promesses et prescrivent les requêtes.

B. — La prière d'intercession :

Voici d'après *La Forme des Prières*, le plan de cette Oraison qui comporte six parties⁴⁴.

a) *L'intercession pour les Autorités.*

Le protestant d'aujourd'hui s'étonne que les Autorités publiques : Rois, Princes et Magistrats soient placés au premier rang de la prière d'intercession. Là où l'Eglise n'est pas persécutée, faut-il prier pour les Autorités qui s'occupent de tout autre chose ? Et là où elle l'est, comme au temps de l'Apôtre, faut-il vraiment appeler la bénédiction de Dieu sur celles qui combattent le règne de Jésus-Christ ?

Calvin se réfère à l'ordre de saint Paul : « Je recommande donc, avant tout, qu'on présente des requêtes, des prières, des supplications et des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui exercent l'autorité » (1 Tm 2 : 1).

« Dieu, dit-il, a créé les Princes et Magistrats pour la conservation du genre humain... C'est pourquoi les fidèles, en quelque contrée qu'ils soient, doivent non seulement obéir aux lois et commandements des Magistrats, mais aussi recommander à Dieu leur salut en leurs prières... Cette doctrine est générale, à savoir que nous souhaitions la conservation de l'Etat, et la paix des puissances ordonnées par Dieu. »

Nous remarquons ici une intéressante conception : la conservation du genre humain et de l'Etat a priorité sur celle de l'Eglise ; ou, si l'on préfère, la conservation du genre humain et de l'Etat est l'une des conditions de l'existence et de la prospérité

⁴³ *La Forme des Prières*, Calv. Op. VI, p. 175.

⁴⁴ *Calvini Opera* VI. D. 175-179. — Rodolphe Peter présente une intercession de 1563, dont les parties sont dans un ordre un peu différent, *Supplements Calviniana*, VI. D. XXIX et XXX.

de l'Eglise. C'est l'idée de Paul vigoureusement reprise par le Réformateur. Quel est, en effet, le but de cette intercession ? « ...que nous puissions mener une vie paisible et tranquille, toute de piété et d'honnêteté » (v. 2). « Les Magistrats sont ordonnés de Dieu pour la garde et la conservation tant de la religion que de la tranquillité et honnêteté publiques, ni plus ni moins que la terre est destinée à produire ce qui est propre pour notre nourriture... Que ces trois points soient ôtés (tranquillité, piété, honnêteté), quel ordre subsistera-t-il dans la vie humaine ? Si donc nous sommes, si peu que ce soit, touchés du soin de la tranquillité publique, ou du service de Dieu, ou de l'honnêteté commune, souvenons-nous aussi qu'il faut avoir soin de ceux par le moyen desquels nous recevons ces biens si excellents. » Voilà pourquoi, de même que nous demandons à Dieu notre pain quotidien, et le prions de rendre la terre fertile par sa bénédiction, de même devons-nous regarder au moyen ordinaire que Dieu a ordonné par sa providence pour nous les conserver : à savoir, tous ceux qui exercent l'autorité.

Que — aujourd'hui comme autrefois — des Autorités ne répondent pas à la vocation qu'elles reçoivent de Dieu, ne dispense nullement l'Eglise d'intercéder pour elles :

— un ordre de Dieu reste un ordre : l'Eglise ne peut s'y soustraire ;

— l'Apôtre nous demande de ne pas tenir compte de ce que sont nos Autorités, mais de ce que Dieu veut qu'elles soient ;

— nous ne devons pas prier Dieu seulement pour celles qui en sont déjà dignes, mais pour que, de mauvaises, les indignes soient rendues bonnes, et qu'étant gouvernées par son Esprit, elles commencent à nous administrer les biens dont elles nous auraient auparavant privés ;

— il est impossible de nous désolidariser de nos Autorités, car l'Apôtre déclare : « Il y a un seul Dieu et un seul Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ... » (v. 5). Nous sommes ainsi « ramenés à l'unité de Dieu », le Dieu unique, commun à tous ; sachons donc bien que ceux qui sont sous la puissance du même Dieu que nous ne sont point exclus à tout jamais de l'espérance du salut. « Ainsi, le Médiateur n'est point seulement sonné à une seule nation, mais à toutes, ou à quelque petit nombre de gens de quelque certaine condition, mais à tous... Donc, puisqu'il veut que le bienfait de sa mort soit commun à tous, ceux-là lui font injure qui, par leur opinion, excluent quelqu'un de l'espérance du salut. » (*Cor. 1 Tm 2 : 5*) ;

— « Il n'y a ni peuple, ni Etat au monde, quel qu'il soit, qui soit exclu du salut, puisque Dieu veut que l'Evangile soit proposé à tous indifféremment et sans exception... Dieu fait cet honneur à tous de les appeler à la participation du salut » (v. 2).

Le ministère des Autorités est de favoriser dans le monde

entier la proclamation du salut proposé à tous, de quoi chaque Eglise est responsable pour elle-même. S'il advient que nous soyons destitués des bienfaits dont l'Apôtre assigne la dispensation aux Autorités, « c'est, dit Calvin, par notre faute que cela advient⁴⁵. Car la colère de Dieu nous rend les Magistrats inutiles, ni plus ni moins qu'elle ne fait que la terre nous est stérile. C'est pourquoi c'est à nous qu'il appartient de détourner par prières et oraisons ces fléaux qui nous sont envoyés à cause de nos péchés... »

Prêchant sur Job⁴⁶, Calvin déclare : « C'est pour le salut de tout un peuple que Dieu donne son Esprit aux Princes et aux Magistrats, et à toutes gens de Justice : nous avons donc à l'invoquer, afin qu'il ne permette point qu'ils soient comme des aveugles, ne discernant rien ; qu'ils soient stupides comme s'ils ne voyaient goutte aux méfaits qui se commettent. Or, de même que nous avons à requérir la grâce et la bonté de notre Dieu, et qu'il lui plaise de donner son Esprit aux Magistrats, nous le devons aussi prier qu'il nous donne une force et vertu telles que nous ne perdions point courage, si nous voyons — comme on le voit par trop — les choses aller mal, voire de mal en pis : que les Magistrats, au lieu de s'avancer quand ils voient la nécessité, et d'être là pour maintenir le droit, sachant que c'est Dieu qui les a constitués, ils supportent le mal et le favorisent ! Sachons que c'est Dieu qui les a délaissés, et que par ce moyen il nous montre qu'il est éloigné de nous, parce que nous ne sommes pas dignes qu'il préside au milieu de nous, comme il a promis de faire à tous ceux qui se rangeront à lui ».

b) *Intercession pour les pasteurs de l'Eglise.*

Que les pasteurs, conduits par le Saint-Esprit, soient dignes de leur charge, fidèles et loyaux ministres de la gloire de Dieu, et recueillent au Seigneur toutes ses brebis... Mais surtout qu'ils puissent exercer leur charge dans la paix de l'Eglise. « Veuillez délivrer toutes les Eglises de la gueule des loups ravisseurs, et de tous les mercenaires qui cherchent leur ambition ou profit, et non point seulement l'exaltation de ton saint Nom, et le salut de ton troupeau. »

Nous avons une prière spéciale « pour la libre élection des Ministres », afin que ceux qui sont appelés à élire aient l'esprit de discernement, que Dieu lui-même préside comme conducteur de leurs conseils, et garnisse des dons nécessaires ceux qui seront élus pasteurs⁴⁷.

⁴⁵ Nous retrouvons ici l'idée de la responsabilité collective et individuelle déjà rencontrée ci-dessus.

⁴⁶ Sermon sur Job 9 : 23-28, Calvini Opera XXXIII, p. 449-450. — Sur la colère de Dieu, veuillez vous reporter au dernier paragraphe de cette étude : « Des prieurs et des Intercesseurs ».

⁴⁷ Calvini Opera VI, p. 176. — Commentaires sur Actes 14 : 23.

c) *Intercession pour tous les hommes en général.*

Nouveau sujet d'étonnement : de même que l'intercession pour les Autorités précède celle pour les pasteurs, la prière pour tous les hommes en général précède celle pour ceux qui ont déjà reçu la grâce. — « En quoi, pensent certains, les infidèles peuvent-ils bien nous concerner ? Ces étrangers à l'Eglise, incroyants ou païens, ne nous touchent en rien ! » Saint Paul répond à cette fâcheuse opinion : il nous commande de ne pas resteindre nos oraisons au corps de l'Eglise, mais de prier pour tous les hommes en général. Voyez l'ampleur de la pensée que nous discernons si peu dans nos Liturgies d'aujourd'hui. Ecoutez Jean Calvin :

« Saint Paul nous commande simplement que toutes les fois qu'on fera prières et oraisons publiques, on prie et supplie pour tous, même pour ceux qui, à présent, n'ont nulle accointance avec nous... De même qu'il veut que nous recommandions à Dieu le salut des infidèles, il veut aussi que nous lui rendions grâces pour leur prospérité et bonheur. Car cette bonté admirable de Dieu, qu'il montre tous les jours, en faisant luire son soleil sur les bons et sur les mauvais, est bien digne de louange, et notre charité doit s'étendre aussi même jusqu'à ceux qui en sont indignes. » (*Com. 1 Tm 2 : 1.*)

Voici quelques déclarations remarquables sur l'ampleur, l'ouverture — comme on aime à dire aujourd'hui — de la pensée réformée, qui honore de sa prière les iniques, les incrédules, les païens au point de rendre grâces de leur place ici-bas, puisqu'ils sont l'objet de « la bonté admirable » de Dieu. « Quand les hommes nous sont iniques, il nous faut demander au Seigneur qu'il les change en mieux et l'espérer de lui... » « Apprenons... à célébrer la grâce de Dieu même chez les incrédules, et s'ils ferment la porte à la doctrine pleine et entière, pour le moins il faut se mettre en peine d'instiller quelques gouttes de piété »⁴⁸.

« Le prophète Joël... promet le salut à tous ceux qui invoqueront le Nom du Seigneur. Il s'ensuit que la grâce de Dieu pénètre jusqu'aux profonds des abîmes de la mort, pourvu que là on la désire, de telle sorte qu'il n'est point question de la détourner des païens et de les en frustrer. » — « Il apparaît finalement qu'il ne faut point exclure du Royaume de Dieu les païens, vu que Dieu les a appelés à la communion et à la participation du Salut. Car comme la prédication de l'Evangile est la cause de la foi parmi eux, ainsi la cause de la prédication c'est l'envoi de Dieu, par lequel il a voulu de la sorte pourvoir à leur salut. » (*Com. Rm 10 : 13 et 14-17.*)

d) *Intercession pour ceux qui sont dans l'épreuve.*

Toutes les requêtes de circonstance, évidemment, pour les pauvres, les affligés, les malades, les persécutés, etc. Mais quel est le « climat » de ces requêtes ?

Les nécessités de nos frères doivent nous toucher le cœur. « L'Apôtre Paul montre quelle affection doivent avoir les fidèles en leurs prières qu'ils font pour les frères, à savoir de prendre sur eux la condition de ceux-ci, comme s'ils étaient eux-mêmes présentement en la même nécessité... Et si notre force consiste en l'invocation du nom de Dieu, nous ne pouvons mieux confirmer nos frères qu'en invoquant sur eux le nom de Dieu. » (*Com. Rm 15 : 30.*)

« Le Seigneur commande que les fidèles prient les uns pour les autres. De là, chacun pour son propre compte reçoit une singulière consolation, puisqu'ils entendent qu'ici la sollicitude de leur salut est recommandée aux autres, et qu'ils ont Dieu pour auteur de cela, afin qu'ils sachent que les autres ne prient pas en vain pour eux... Il est vrai qu'il devrait bien suffire que chacun fût assuré par la promesse de Dieu, qu'il sera exaucé toutes les fois qu'il prierai. Mais si Dieu, pour comble de sa libéralité, a voulu encore ajouter qu'il exaucera ceux qui prieront pour nous, faut-il rejeter cette libéralité-là ? Ne la devons-nous pas plutôt embrasser des deux bras et d'un cœur ardent ? » (*Com. Ep 6 : 19.*)

Par des oraisons spéciales et des paroles spéciales, gardons le souci de la commune société de l'Eglise et l'affection pour tous. Certes, le commandement de Dieu est de subvenir à l'indigence de tous les pauvres, en général. « Nous ne pouvons toutefois assister de nos biens que ceux dont nous savons la pauvreté ; mais nous pouvons et devons aider par nos prières ceux-là mêmes que nous ne connaissons pas, et qui vivent loin de nous. » Aussi prions-nous « en général » pour tous les enfants de Dieu, au nombre desquels sont aussi ceux-là (*Institution xx*, 39).

e) — *Intercession pour l'ensemble du troupeau*, ici rassemblé au nom de Jésus-Christ, et à cause de sa Parole. Cette requête s'achève ainsi : « Sois Roi et Dominateur partout ; conduis ton peuple par le sceptre de ta Parole et par la vertu de ton Esprit : confonds tes ennemis par la force de ta vérité et de ta justice ». Et la prière s'achève par une petite paraphrase du « Notre Père... »⁴⁹.

4. *La prière spéciale de l'Office du mercredi.*

Le 26 octobre 1541 fut établi à Genève « un jour en la semaine pour faire prières solennelles en l'Eglise pour toutes nécessités

des hommes et pour détourner les verges de Dieu. » Ce jour fut finalement le mercredi. Calvin donne à l'Office le caractère solennel d'un culte d'intercession et de repentance, et exige une fréquentation aussi régulière que le dimanche⁵⁰.

On chante les Psaumes (trois à partir des années 1560), versifiés par Clément Marot, « ceux qui contiennent prières et requêtes à Dieu plus expresses ». L'énoncé de cette majestueuse Oraison demande environ vingt-cinq minutes (150 lignes de 90 signes). L'ensemble du culte dure près de deux heures, dont une pour la prédication. Cette prière comporte une introduction et quatre parties.

Introduction : Nous ne sommes pas dignes de lever les yeux vers Dieu ; nos péchés nous conduisent à la mort. Mais tu nous as ordonné de te prier, tu nous a promis de recevoir nos suppliques au nom et par le mérite de notre Seigneur Jésus-Christ que tu as établi notre Intercesseur et notre Avocat. Nous prenons la hardiesse d'invoquer ton saint Nom pour obtenir miséricorde (16 lignes).

a) Action de grâces pour tes bienfaits communs à tous, et pour tes grâces spéciales innombrables et incompréhensibles. Tu nous as donné la lumière de la vérité, mais nous avons méconnu tes grâces, nous avons péché, notre indignité est grande, nous méritons tes justes punitions (27 lignes).

b) Tu es notre Père, Créateur, Pasteur et Rédempteur. Nous portons ta marque : Aie pitié ! Tu as scellé ton alliance avec nous en Jésus-Christ : par son intercession, rends-nous joie et salut (24 lignes).

c) Grande paraphrase du « Notre Père » (32 lignes).

d) Tu nous a commandé de prier les uns pour les autres. Nous intercédon :

— pour tous nos frères et membres affligés de diverses épreuves (notamment pour N... et N...) ;

— pour toutes les Eglises et tous les peuples actuellement affligés ;

— pour toutes les personnes malades, en prison, dans la pauvreté ;

— pour tous ceux qui travaillent à défendre ta Vérité ;

— pour la sauvegarde de la chrétienté tout entière ;

— pour les Princes et les Autorités, particulièrement ceux de cette Cité ;

⁵⁰ Cf. l'exposé de Rodolphe Peter dans *Supplementa Calviniana*, VI, p. XXVI^{ss} et XXV à XXXIX.

— pour tous ceux que tu as ordonnés pasteurs de tes fidèles ; pour délivrer toutes tes Eglises de la gueule des loups et des mercenaires qui cherchent leur ambition et profit et non la glorification de ton Nom et le salut de ton troupeau ;

— pour tous les hommes en général ;

— pour ceux qui, malgré la rédemption accomplie par ton Fils, ignorent encore leur Sauveur : que son Esprit et la prédication de l'Evangile leur donnent de te connaître, toi seul vrai Dieu et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ.

— pour tous ceux que tu as déjà visités par ta grâce, afin qu'ils persévèrent et qu'ensemble nous t'adorions (48 lignes).

5. Prière pour les calamités.

« A la fin du sermon — précise la Liturgie — ayant fait les remontrances comment Dieu afflige maintenant les hommes à cause des crimes qui se commettent sur toute la terre, et que le monde est abandonné à toute iniquité ; après aussi avoir exhorté le peuple à se réduire et amender sa vie, pareillement à prier Dieu, pour recevoir merci, on use de la forme d'oraison qui s'ensuit »⁵¹.

La construction de cette prière est intéressante. Nous y distinguons cinq parties, dont voici l'esquisse.

a) *Nous sommes indignes...* d'être entendus et exaucés de toi.

— Tu nous a promis de recevoir nos requêtes, au nom et par le mérite de notre Seigneur Jésus-Christ, lequel tu nous as constitué Intercesseur et Avocat.

— Actions de grâces pour l'Evangile reçu : « Quand nous voudrions nous excuser, notre conscience nous accuse ».

b) *Toutefois Seigneur, tu es notre Dieu.*

— Tu es notre Père : nous ne sommes que terre et fange.

— Tu es notre Créateur : nous sommes les œuvres de tes mains.

— Tu es notre Pasteur : nous sommes ton troupeau.

— Tu es notre Rédempteur : nous sommes le peuple que tu as racheté.

— Tu es notre Dieu : nous sommes ton héritage.

c) *Nous portons ta marque et nous sommes à toi.*

— Châtie-nous doucement en ta bonté. Qu'il te souvienne que

⁵¹ *Calvini Opera VI*, p. 181 à 183. La prière y compte plus de 200 lignes de 50 signes.

ton Nom est invoqué sur nous, et que nous portons ta marque et ton enseigne.

— Entretiens l'œuvre que tu as commencée en nous par ta grâce.

— Nous avons ton Alliance, celle que tu nous a faite et établie, en la main de Jésus-Christ, notre Sauveur, que tu as voulu être écrite de son sang, ratifiée par sa mort et passion. Regarde-nous donc en la face de ton Christ, et non pas en nous.

d) *Paraphrase du « Notre Père... »*

e) *Nous intercéasons :*

- pour nous,
- les uns pour les autres,
- pour ceux qui sont spécialement affligés, pour N... et N...
- pour toutes les Eglises,
- pour tous les peuples, affligés de peste, guerres et autres calamités, etc... (*ad libitum*)...

6. Prière lors de l'administration du Baptême

Elle est précédée d'une introduction détaillée (120 lignes de 50 signes) sur l'institution, le sens, les promesses, les conditions et les grâces du Baptême⁵². La prière — très brève : 23 lignes — évoque la bonté de Dieu, sa promesse d'être le Dieu des enfants nés de parents appelés par lui dans son Eglise : que Dieu veuille recevoir cet enfant « offert et consacré par nous » en sa protection, être son Dieu et Sauveur, lui pardonne le péché originel, le sanctifie pour qu'il le reconnaîsse, l'adore, le glorifie toute sa vie comme son seul Dieu, et reçoive toujours la rémission de ses péchés. La prière s'achève par cette requête :

« Et afin qu'il puisse obtenir ces grâces, qu'il te plaise l'incorporer en la communion de notre Seigneur Jésus pour être participant de tous ses biens, comme l'un des membres de son corps. Exauce-nous, Père de miséricorde, afin que le Baptême, que nous lui communiquons selon ton ordonnance, produise son fruit et sa vertu, telle qu'elle nous est déclarée par ton Evangile. »

7. Prière lors de la célébration de la Cène.

« La manière de célébrer la Cène » bénéficie dans le *Formulaire* d'une très ample instruction, véritable catéchisme supérieur qui l'envisage sous ses divers aspects. Elle peut être le sujet de la prédication du jour ou du dimanche précédent⁵³.

Lors du culte, une exhortation détaillée prend place « immédiatement avant la distribution du pain et du Calice ». C'est, en

⁵² *Ibid.* D. 188-189.

⁵³ *Ibid.* D. 192-197.

fait, l'ensemble du culte qui donne libre cours à tous les registres de l'Oraison :

— La confession des péchés, pour en recevoir le pardon, et que nous l'invoquions en toute adversité avec plus de hardiesse, lui demandant aide et secours.

— « Des louanges vraies et ardente action de grâces », pour magnifier ces choses et aussi les rendre louables et précieuses envers les autres.

— Offrande et soumission de nos personnes, à Dieu le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, en reconnaissance de tant et si grands biens.

— De saintes offrandes et des dons (pour confirmer celle de nos personnes), « lesquels sont administrés à Jésus-Christ en ses plus petits, c'est à savoir à celui qui a faim, qui a soif, qui est nu, qui est étranger, qui est malade et qui est détenu en prison ». L'offrande de nos personnes et de nos biens, on le voit, est ici partie intégrante de notre prière.

— « Le salut de tous les hommes. » La vie du Christ doit être vigoureuse en nous. « Or, la vie de Christ consiste à chercher ce qui est perdu et à le sauver. C'est donc à bon droit qu'on prie pour tous les états.

— « De cœur, de paroles et de fait. » Et parce que nous recevons vraiment Jésus-Christ en ce Sacrement, nous parachevons tous le mystère de la Cène avec louanges et actions de grâces... Il nous faut grandement louer et exalter la mémoire de Jésus-Christ et de tous ses bienfaits, à savoir son Incarnation, Passion, Résurrection, Ascension, de la mission du Saint-Esprit, de son Avènement pour juger le monde, et finalement de tout ce qu'il a fait pour nous et ordonne en nous. »

Quand cette instruction n'est pas faite lors de la prédication, « le Ministre en touche à la fin du sermon... pour exposer au peuple ce que notre Seigneur veut dire et signifier par ce mystère » ; après les prières et la confession de foi, il lit le récit de l'Institution et prononce l'exhortation, morale et spirituelle, accompagnée d'un résumé théologique du sens de la Cène, qui s'achève en ces termes :

« Elevons nos esprits et nos coeurs en haut, où est Jésus-Christ en la gloire de son Père, et d'où nous l'attendons en notre rédemption. Et ne nous amusons point à ces éléments terrestres et corruptibles que nous voyons à l'œil, et touchons de la main pour le chercher là, comme s'il était enclos au pain ou au vin. Alors, nos âmes seront disposées à être nourries et vivifiées par dessus toutes choses terrestres pour atteindre jusqu'au Ciel et entrer au Royaume de Dieu où il habite. Contentons-nous donc d'avoir le pain et le vin pour signes et témoignages : cherchant spirituellement la vérité, où la Parole de Dieu promet que nous la trouverons. »

Après la Cène suit une action de grâces qui n'appelle aucune remarque particulière, puis l'assemblée chante le cantique de Siméon.

III. LES PRIÈRES CHANTÉES

« Les hommes, les femmes, les petits enfants désirent d'avoir des chansons, mais lesquelles ? ...En partie vaines et frivoles, en partie sottes et lourdes, en partie sales et vilaines, et par conséquent mauvaises et nuisibles »⁵⁴. Aujourd'hui, tout au contraire, il faut nous habituer à chanter les cantiques divins et célestes en présence de Dieu et des Anges. Car la chose, peut-être la principale, « propre à recréer l'homme et lui donner volupté », est la musique ; elle est un don de Dieu, et nous faisons l'expérience qu'elle a un pouvoir secret et quasi-incroyable à émouvoir les cœurs.

1) *La lettre et le chant.*

Telles sont les deux parties de la musique.

Quant à la lettre, nos chants doivent être honnêtes et saints, des aiguillons pour nous inciter à prier et louer Dieu, à méditer ses œuvres, afin de l'aimer, craindre, honorer et glorifier. Ainsi, en chantant les Psaumes, « nous sommes certains que Dieu nous met en la bouche les paroles, comme si lui-même chantait en nous pour exalter sa gloire... ».

Pour nous habituer à chanter et que nos chants soient une vraie méditation, ils doivent être faciles à retenir, versifiés et rythmés, comme l'Ecriture nous en offre tant d'exemples. Par les uns, nous louons Dieu, nous lui rendons grâces de tous ses bienfaits : nos cœurs tressaillent d'allégresse ! D'autres nous plongent dans la détresse, l'angoisse, la repentance et la supplication.

Quant à la musique, « que le chant ne soit ni léger ni volage, mais ait du poids et de la majesté... Car il y a une grande différence entre la musique qu'on fait pour réjouir les hommes à table et en leur maison, et celle des Psaumes qu'on chante à l'Eglise, en la présence de Dieu et de ses Anges ». Notre Seigneur lui-même ne faisait-il pas chanter les Psaumes avec des instruments de musique, « afin qu'il y eût une mélodie plus grande

⁵⁴ Cf. sur cette partie : *Calvini Opera*, VI, p. 167-168 et 171-172 — *Institution chrétienne*, III, xx. 32. — *Supplementa Calviniana*, VI. Sermon sur Lamentations 1 : 1.

pour éléver les cœurs en-haut ». Toutefois, chants et mélodies doivent être sobres. Gardons-nous bien que les oreilles soient plus attentives à l'harmonie du chant que les esprits au sens spirituel des paroles.

Aussi « tous les fringots et fredons de la papisterie, et tout ce qu'ils appellent musique rompue et chose faite et chants à quatre parties, ne conviennent nullement à la majesté de l'Eglise, et il ne se peut faire qu'ils ne déplaisent grandement à Dieu ».

2) Le cœur, l'intelligence et l'affection.

Nos chants spirituels ne se peuvent bien chanter que de cœur. « Or le cœur requiert l'intelligence », ce qui distingue le chant des hommes de celui des oiseaux. Et pour que nous ayons du plaisir à chanter avec affection et sentiment, « le cantique, dit Calvin, doit être imprimé en notre mémoire pour ne jamais cesser de chanter ». Les Psaumes ont été composés pour être mémoreisés : que personne donc ne prétende avoir plus de peine à apprendre nos cantiques, que les gens n'en mettent à retenir les paroles d'une vilaine chanson !

Ainsi, chantant de cœur et de bouche, les fidèles s'édifient les uns les autres (1 Co 14 : 15 et Co 3 : 16). Au culte de l'Eglise, « c'est un bon moyen pour inciter les cœurs et les enflammer à une plus grande ardeur pour prier ». Par le chant, chacun entend la confession de foi de son frère qui chante avec lui : il en est édifié et incité à l'imiter. Le chant profite à la communion de l'Eglise tout entière ! Aussi est-il « en singulière recommandation à chacun qui désire se réjouir honnêtement et selon Dieu, voire à son propre salut et au profit de son prochain ».

3) Le chant des cantiques dans la vie quotidienne.

« Mais l'usage de la chanterie s'étend plus loin. C'est que même par les maisons et par les champs, ce nous soit une initiation et comme un organe à louer Dieu, et éléver nos cœurs à lui pour nous consoler, en méditant sa vertu, bonté, sagesse et justice. Ce qui est plus nécessaire qu'on ne saurait dire. »

Seul, en famille, en compagnie, le chant exprime nos louanges, actions de grâces, requêtes et intercessions ; il prolonge le culte de l'Eglise, et favorise l'affermissement personnel et l'éducation du prochain.

IV. DES PRIEURS ET DES INTERCESSEURS

Au livre du Deutéronome, chapitre 9⁵⁵, Moïse raconte comment il s'interposa en intercesseur, entre Dieu et son peuple. « L'Eternel me dit : J'ai observé ce peuple, et je vois que c'est un peuple au cou raide. Laisse-moi les exterminer et effacer leur nom sous le ciel... — Alors, je me prosternai devant l'Eternel... pendant quarante jours et quarante nuits, sans manger de pain et sans boire d'eau, à cause du grand péché que vous aviez commis... En effet, je craignais le courroux et la fureur dont l'Eternel était enflammé contre vous au point de vouloir vous anéantir. Et l'Eternel m'exauça ! » (v. 13 à 19).

Prêchant sur ce passage, le samedi 31 août 1555, Calvin, selon la mention du Psalme 106 : 23, le résume avec son génie des formules et s'écrie : « Si Moïse ne se fût mis sur la brèche, tout était perdu ! » — Le prophète, ajoute-t-il, use là d'une similitude : « quand une ville aura été canonnée, si la brèche est faite, les ennemis peuvent y entrer pour tout saccager et massacrer, pour tout piller et dérober. Ainsi en est-il que Dieu, enflammé de colère contre son peuple, l'avait déjà canonné de cette menace : la brèche était faite, il ne lui restait qu'à entrer ! Or, voici que Moïse se met sur la brèche, c'est-à-dire qu'il s'oppose et se constitue intercesseur devant Dieu pour le peuple ; et il fait tant et si bien que la brèche se bouche, et que la colère de Dieu ne passe pas plus outre ».

Ne nous trompons pas sur le sens des mots. Nous venons de lire dans le texte biblique ces expressions : la colère, la fureur de Dieu. Calvin connaît ce danger : aussi prend-il soin d'expliquer que ce ne sont là que « des images propres à notre rudesse et faiblesse ». Il précise : « Dieu s'oblige à nos prières et oraisons en telle manière qu'elles sont comme des empêchements à sa colère. Alors que parfois il perdrat tout, il est comme changé si nous venons nous humilier devant lui. Non pas qu'il change d'avis ! Il ne nous faut point imaginer en Dieu une repentance, qu'il renonce ou qu'il se ravise... Comme quand nous serons sujets à diverses passions, nous serons aussi sujets à variation. Il n'y a rien de semblable en Dieu ; il n'y a point de changement dans ce qu'il a conclu une fois pour toutes ». C'est une manière humaine de parler : puisque nous ne pouvons nous éléver jusqu'à sa Majesté, il faut bien qu'il se mette à notre portée pour que nous connaissions et comprenions ce qui nous est utile.

La parole du prédicateur est si fraîche, si vive et inspirée, que je transcris (avec quelques allégements de style et de présentation) le texte du sténographe.

⁵⁵ Tout un « traité » de la prière d'intercession se trouve dans les *Calvin Opera*, tome XXVI, Sermon 65 sur Deutéronome 9, p. 680-689.

Le : « S'il ne se fût mis sur la brèche, tout était perdu », ne concerne pas seulement Moïse. Notre Seigneur déclare quelle vertu auront nos prières et oraisons quand elles seront bien réglées, quand nous viendrons à lui avec le zèle qui convient, et aussi avec une foi et une humilité telles qu'il demande. « Il dit que quand nous le prions, c'est comme si nous mettions barre pour empêcher que sa colère ne consume tout. Et pourquoi ? Parce que de son bon gré, volontairement, et sans y être constraint, il a fait un pacte avec nous : que quand nous le requerrons, il accomplira toutes nos requêtes, que nous ne serons point frustrés de l'avoir invoqué, et que nous sentirons toujours qu'il a voulu s'accorder à notre volonté et à notre désir. Comme il est dit au Psaume 145 : « Le Seigneur fait la volonté de ceux qui le craignent ».

Si nous prions notre Dieu de ce qui concerne notre salut, cela lui est agréable : il veut s'accorder avec nous, il veut nous plaire, comme s'il y avait un pacte et une alliance qui ne puissent pas se rompre entre lui et nous. Quand Dieu s'abaisse jusque-là, de nous accorder nos requêtes, que demandons-nous de plus ?... « Prions donc hardiment, étant appuyés sur les promesses que Dieu nous donne : et nos oraisons auront une vertu telle qu'elles changeront l'ordre de nature si besoin est ! »

C'est donc une chose désirable qu'il y ait, parmi nous, des gens qui intercèdent auprès de Dieu, et qui le supplient... Apprenons que Dieu nous épargne souvent, car il y en a que nous ne connaissons pas qui intercèdent pour nous. Et pensons à cela, selon que chacun de nous se sent froid en ses oraisons, et qu'il n'y va point d'un cœur et d'une ardeur tels que Dieu le commande : — « Hélas ! Si j'étais seul, et si tout le monde m'était semblable, que serait-ce ? Nous pourrions tous périr !... » Mais il faut que nous sachions que notre Seigneur ne veut point nous laisser périr, quand il ordonne des gens qui viennent ainsi devant de lui... Tendons donc à ce zèle de prier et pour nous, et pour les autres, et ne doutons pas que Dieu aie pitié de nous, et même qu'en faveur de nos requêtes, il pardonne à nos prochains.

Ne nous imaginons point pour autant que nous avançons le salut des autres : mais prenons simplement les choses comme Dieu nous les montre : « Voici, je ne suis pas digne que Dieu m'exauce pour moi ; et pourtant il veut m'exaucer, non point pour moi, ou pour trois ou quatre seulement, mais pour tout un peuple. Concevons combien Dieu a pitié de nous, vu qu'en nous voyant il veut accepter nos prières et oraisons, non seulement pour nos amis privés, mais pour toute son Eglise ». Car il nous faut aussi prier en général pour tous les fidèles, et même pour ceux qui sont inconnus. Qui plus est, il nous faut prier pour les incrédules, s'il y a moyen de les convertir.

Quand Dieu nous exauce ainsi, pour les plus étrangers du

monde, pour ceux qui nous sont inconnus, et même pour ceux qui ne sont point encore de sa maison, ni de son troupeau, mais qui sont des brebis errantes, n'y a-t-il pas là de quoi nous faire confier en lui, afin que nous le priions avec une certitude telle que nous soyons assurés qu'il nous exauce, et que nos oraisons ne seront point inutiles, parce que nous serons venus à lui, que nous y aurons eu notre recours, conformément à sa promesse⁵⁶ ?

Soyons donc fondés sur les promesses par lesquelles Dieu nous exhorte de venir à lui, et venons-y, ne doutant point qu'il ne nous tende la main, même sans regarder s'il y a quelque dignité en nous, car nous ne l'y trouverons point. Mais il suffit que notre Seigneur nous le commande, et cette obéissance-là lui est plus agréable que toutes les vertus que nous saurions apporter, encore qu'il y en eût en nous !...

« Cependant, prions les uns pour les autres, et ne doutons point que nous ne soyons exaucés. Mais si nous sommes froids et nonchalants, connaissons que notre Seigneur exauce aussi son Eglise, bien que nous ne venions point à lui si franchement, ni d'un zèle si bien affectionné comme nous devons : Dieu a pitié de nous, parce qu'il ne regarde pas seulement ce que chacun lui demande, mais qu'il accepte les oraisons générales qui se font par toute l'Eglise en notre nom, et en notre faveur. EXERÇONS-NOUS A CELA PENDANT QUE NOUS VIVONS ! »

⁵⁶ Calvin traite la même question dans son *Commentaire sur l'Intercession d'Abraham* (Genèse 18 : 22). — « Il n'y a nulle absurdité de dire qu'Abraham a prié Dieu de leur pardonner, parce qu'il espérait que les mauvais viendraient à la repentance, comme souvent il advient que Dieu traite doucement quelque peuple par égard pour quelque petit nombre. » Et v. 27 : « Si, en priant pour les Sodomites, il a été exaucé jusqu'à la sixième requête, le Seigneur rejettéra beaucoup moins les prières qui se font pour son Eglise et pour les familiers de la foi. »

TABLE 1984

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------|
| BARILIER R., <i>L'Ecriture et la discipline des mœurs</i> .. | 1-11 |
| BLOCHER H., <i>Luther et la Bible</i> | 41-54 |
| BRUN J., <i>Pascal et la Bible</i> | 24-33 |
| DAUMAS J.-M., <i>Karl Barth, Jean Calvin et la connaissance de Dieu</i> | 56-72 |
| * DOUMA J., <i>L'Eglise face à la guerre nucléaire</i> | 97-153 |
| EDGAR W., <i>L'hérésie de l'amour et la discipline biblique</i> | 12-23 |
| MARCEL P., <i>L'autorité du N.T. : du rejet à l'échec</i> | 73-91 |
| * « <i>Dites Notre Père</i> » : <i>Calvin et la Prière</i> | 155-209 |
| Document : <i>Expérimentations sur les Embryons</i> | 34-39 |

* Numéro spécial.

AIX-EN-PROVENCE :

Carrefour à la Faculté de Théologie Réformée

Dates : du vendredi 8 février 1985 à 18 h 30 au dimanche 10 février (midi).

Thème : *Couple ou/et union conjugale.*

Orateurs : Dr Monique de Hadjetlaché, médecin psychiatre, M. P.-P. Kaltenbach, Président des Associations Familiales Protestantes, et des professeurs de la Faculté.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Faculté, 33, av. Jules-Ferry, 13100 Aix-en-Provence. Tél. (42) 26 13 55.

PUBLICATIONS DISPONIBLES

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Roger BARILIER, <i>Jonas lu pour aujourd'hui</i> | 18.- |
| John MURRAY, <i>Le Divorce</i> , 2 ^e Edition | 25.- |
| John KNOX, <i>Lettre à un Jésuite nommé Tyrie</i> . Traduction, introduction et notes par Pierre Janton | 18.- |
| <i>Le Petit Catéchisme de Westminster</i> | 15.- |
| <i>Liberté et Communion en Christ</i> . Déclaration de Berlin 1974 sur l'Ecuménisme | 12.- |
| <i>Ta Parole est la Vérité</i> , Conférences du Congrès de Théologie Evangélique de Paris 1968 | 20.- |
| Rudolf GROB, <i>Introduction à l'Evangile selon saint Marc</i> , Présentation de J.G.H. Hoffmann | 15.- |
| <i>Canons du Synode de Dordrecht (1618-1619)</i> | 10.- |
| Jean CALVIN, | |
| <i>Les Béatitudes, Trois prédications</i> | 15.- |
| <i>Sermons sur la prophétie d'Esraï LIII</i> | 25.- |
| <i>L'annonce faite à Marie et à Joseph</i> | 15.- |
| <i>Le cantique de Marie</i> | 15.- |
| <i>Le cantique de Zacharie</i> | 15.- |
| <i>La naissance du Sauveur</i> | 15.- |
| <i>Les quatre fascicules sur la Nativité, ensemble</i> | 45.- |
| l'héodore de BÈZE, <i>La Confession de Foi du Chrétien</i> , Texte modernisé. Introduction, préface et notes de Michel Réveillaud | 50.- |
| Auguste LECERF : | |
| <i>Le Péche et la Grâce</i> | 20.- |
| <i>Des moyens de la Grâce</i> | 20.- |
| Pierre MARCEL : | |
| CALVIN et COPERNIC, <i>La Légende ou les Faits ? La Science et l'Astronomie chez Calvin</i> . 210 p. | 45.- |
| <i>La Confirmation doit-elle subsister ? Théologie Réformée de la confirmation</i> | 20.- |
| <i>L'Actualité de la Prédication</i> | 20.- |
| <i>L'Humilité d'après Calvin</i> | 10.- |
| <i>Christ expliquant les Ecritures</i> | 20.- |
| <i>A l'écoute de Dieu, catéchisme réformé</i> | 25.- |
| Paul WELLS, <i>Les problèmes de la méthode historico-critique</i> | 5.- |
| J. DOUMA, <i>L'Eglise face à la guerre nucléaire</i> | 30.- |
| Editions KERYGMA, 33. av. Jules-Ferry, 13100 Aix-en-Provence C.C.P. : Marseille 2820 74 S | |
| Jean CALVIN : | |
| <i>Institution de la Religion chrétienne</i> , Nelle Ed. Tomes I-II : 60 ; T. III : 50 ; T. IV : 60. Les trois volumes ensemble : | 135.- |
| <i>Commentaire sur le livre de la Genèse</i> , relié | 65.- |
| <i>Commentaire sur l'Evangile de Jean</i> , relié | 65.- |
| <i>Commentaire sur l'Epitre aux Romains</i> . 2 ^e Ed. | 40.- |
| <i>Commentaires sur les Epitres aux Galates, Ephésiens, Philippiens, Colossiens</i> , relié | 40.- |
| <i>La vraie façon de réformer l'Eglise</i> | 25.- |
| <i>Petit Traité de la Sainte Cène</i> , Adaptation en français moderne, « Les Bergers et les Mages » | 12.- |
| Pierre COURTHIAL : | |
| <i>Fondements pour l'avenir</i> | 60.- |
| <i>Commentaire de la Confession de l'oi de La Rochelle</i> | 25.- |
| Cuivre collectif : | |
| <i>Calvin et la Réforme en France</i> | 20.- |
| <i>Dieu parle</i> | 65.- |
| (prix de lancement) | |

sommaire

« DITES, NOTRE PÈRE » :

La prière selon Jean Calvin

Pierre MARCEL

| | |
|------------------------------------------------|-----|
| Préface par Pierre Courthial | 155 |
| Qu'est-ce que Prier ? | |
| I. Pourquoi prier | 156 |
| II. La prière de la foi | 159 |
| III. La prière au nom de Jésus-Christ | 161 |
| IV. Dispositions souhaitables pour prier | 163 |
| V. L'Oraison dominicale | 167 |
| VI. L'exaucement — Le combat de la foi .. | 176 |
| VII. Persévérance et acharnement | 185 |
| Prières privées, Prières publiques | |
| I. Prières privées | 190 |
| II. Prières publiques | 193 |
| III. Les prières chantées | 205 |
| IV. Des prières et des intercesseurs | 207 |
| Table 1984 | 210 |

